

Zeitschrift:	Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber:	Société jurassienne d'émulation
Band:	21 (1869)
Artikel:	Les œuvres poétiques de Samuel Henzi, étude suivie de quelques notes relatives à la conspiration bernoise de 1749
Autor:	Kohler, Xavier
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-684315

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ŒUVRES POÉTIQUES

de SAMUEL HENZI,

ÉTUDE SUIVIE

de quelques notes relatives à la conspiration bernoise de 1749

par X. KOHLER.

I.

La Messagerie du Pinde. — Epigrammes. — Une page de saine critique. — Sonnet sur Jean Bernouilli. — Bodmer et le roi Teutoboc. — Les vers d'un officier suisse — Fables. — Homère travesti.

Sous ce titre que nous donnons aussi à cette étude : *Les œuvres poétiques de Samuel Henzi*, E. Gaullieur a publié dans les *Etrennes nationales* de 1845 (p. 208-230) une notice intéressante sur les poésies du célèbre conspirateur bernois. Le savant bibliophile genevois avait eu la bonne fortune de découvrir à Berne chez un antiquaire *La Messagerie du Pinde*, que C. Monnard, malgré tous ses efforts, n'avait pu réussir à se procurer, quand il retracait à larges traits la conspiration dont Henzi fut la victime et le héros. Ce recueil, offrant deux parties distinctes, 42 pages in-8^e de poésies, et le premier chant de l'Iliade, soit l'*Homère travesti*, 46 pages, parut à Gaullieur n'être autre chose que « les deux volumes de poésies qu'Henzi publia vers cette époque, » dont parle l'historien de la Confédération suisse. C'est une erreur : l'œuvre de Henzi ne se borne pas aux pièces relatées ci-dessus ; elles sont du tiers plus nombreuses au

moins, car il pourrait se faire encore qu'un heureux amateur mit la main sur un nouveau recueil anonyme de Henzi; en effet, nous n'avons peut-être pas sous les yeux tous les chants qu'il aurait composés selon Lutz (1) (*Nécrologie suisse du 18^e siècle*, art. Henzi, p. 220). Nous ne reviendrons pas sur le travail de Gaullieur, nous voulons seulement le compléter, mais auparavant faisons connaissance avec l'ouvrage qui va nous occuper quelques instants.

« Les poésies de Henzi, dit Gaullieur, ne se trouvent nulle part, pas même dans la riche bibliothèque de Berne, d'où elles ont été probablement proscrites au siècle dernier, et où plus tard on n'aura pu les replacer parce qu'on en aura perdu la trace. » C'est à Berne pourtant que le savant bibliophile découvrit un premier exemplaire de ce livre; c'est là encore que, profitant d'une heure de loisir après une séance du grand-conseil, le 28 mai 1869, nous exhumâmes d'un fatras de bouquins insignifiants le précieux volume dont nous allons donner la description sommaire. C'est un petit in-8^o, demi-reliure du siècle passé. La première page porte, au-dessus du titre, ces mots : *Henziana, à de Werth*; coïncidence curieuse, c'est un de Werdt qui arrêta le conspirateur. Une note consacrée à l'auteur, sur la garde du volume, nous apprend que cette dédicace est écrite de la propre main d'Henzi. Le volume en lui-même comprend deux parties distinctes, les poésies et l'*Homère travesti*. Les poésies ne sont autres que *La Messagerie du Pinde* par M. O. L. E. E. B. H. (M. Henzi, officier de Leurs Excellences Bernoises) 1747, 42 pages; la « seconde pièce » de *La Messagerie du Pinde*, 1747, p. 43-72, et la « troisième pièce, 1748, p. 73-118, plus p. 112-122. » Un avis au relieur à la fin du 3^e chant de l'*Homère travesti* nous explique cette anomalie : « La page

(1) « Er schrieb Couplets, Epigramme, Oden, Lieder, den Misodem und die *Messagerie du Pinde*, alles mit satyrischer und ironischer Lauge durchwachsen. »

» 113 de cette troisième pièce, *qui est à la suite d'Homère*, » et qui commence par un sonnet : *Applaudissez*, etc., doit » être placée immédiatement après la page 118 des petites » pièces, au cas qu'on veuille les séparer d'Homère. » Chaque *pièce* ou partie du recueil a une épigraphe différente : la première est tirée de la 1^{re} Sat. de Juvénal : *Quidquid agunt homines Votum*, etc. ; la seconde est empruntée à Horace : *Versibus exponi tragicis res comica vult* ; la troisième à Virgile : *Discite justitiam moniti et non temnire Divos*. La seconde partie des Oeuvres consiste dans l'*Homère travesti*, soit trois chants de l'*Iliade*, de 132 pages. Un dernier feuillet, sans pagination, consacré aux Errata, termine le volume. Ces indications suffisent pour guider les recherches des bibliophiles.

L'impression que nous avons éprouvée en lisant les poésies d'Henzi, a été la même que Gaullieur a ressentie en ouvrant pour la première fois les œuvres « du martyr d'une de nos plus tragiques histoires, » un vif intérêt mêlé de curiosité. Rien qui rappelle le conspirateur. La politique extérieure, notamment les nouvelles de la guerre de l'Empire, le préoccupent presque exclusivement. Les deux pièces de *La Messagerie du Pinde* inconnues à Gaullieur ont le même ton que la première (1) ; seulement le cadre s'élargit, l'auteur gagne en poursuivant sa marche, son allure est plus franche, plus libre, le poète s'élève, et Henzi se montre sous un nouveau jour comme critique. Abordons successivement chaque partie du recueil.

(1) Pour les personnes qui n'ont point les *Etrennes nationales*, nous dirons un mot sur cette première partie. Outre l'*Avis au lecteur* (p. 3—8), elle renferme deux odes, la première à l'avoyer Steiguer, « sur son avènement au Consulat de la République de Berne », le même qui envoya Henzi à la mort, remarque Gaullieur ; la seconde, au maréchal de Bel-Isle sur « la retraite des Autrichiens de la Provence ; » deux sonnets, trois fables, vingt-sept épigrammes, deux contes, une pièce « A la discorde » ; un Echo sur « l'expédition des Autrichiens en Provence », et une épître au maréchal de Saxe. On jugera de la valeur de ces poésies par celles que nous donnerons plus tard ; l'auteur conserve sa manière. Des extraits d'ailleurs n'ajouteraient rien à l'idée qu'on peut se former du talent de Henzi.

La « seconde pièce » s'ouvre par un avis au lecteur :
« Si ma première Pièce a trouvé quelque aprobation au-
» près de plusieurs Personnes, d'un haut rang, et dont le
» cœur et l'Esprit sont également dignes d'estime et d'ad-
» miration ; Je n'ai pas laissé que de m'apercevoir, qu'une
» partie du public tient, que je suis trop François dans
» mes écrits. Que le lecteur me permette donc d'insérer
» ici une conversation, que j'ai eu l'autre jour avec un
» Ami, au sujet de ma Première *Messagerie du Pinde* ; ce
» Dialogue pourra servir d'éclaircissement sur ma façon
» de penser, et d'écrire ; j'y prendrai l'Etiquette d'Ego ;
» et mon ami sera un QUIDAM. »

Ce dialogue de quatre pages et demie est vif et piquant surtout quand Henzi touche au côté satyrique, genre où il excelle. « C'est dommage, dit le quidam, que vous soyiez si François dans vos Poësies. » Henzi de répondre : « Pourquoi n'aimerois-je pas cette Nation qui unit tant d'Humanité à la Bravoure, et tant d'Esprit au Bon-sens. » D'ailleurs ne suis-je pas indirectement au service de France ; j'aurois bonne grâce d'écrire pour les Alliez. » *Quidam* entre en matière et reproche au poète « son affection trop hyperbolique pour ses amis, » témoin son Ode à Monseigneur le Maréchal de Bel-Isle et la façon dont il traite M. de Broun, à propos de la retraite des Autrichiens de la Provence. *Ego* distingue entre les poètes et les historiens et dit avec Horace : *Pictoribus atque poetis*, etc.

« *Quid.* Je vous passe donc les Hiperboles de votre Ode, mais vous êtes trop piquant dans vos Epigrammes. — *Ego.* Vous me la donnez belle, mon Ami, c'est me dire que le Feu est trop chaud, que seroit-ce, qu'une Epigramme sans ce grain de sel, qui pétille dans l'Esprit du Lecteur, il y faut absolument une pensée un peu aiguë, ou, comme on dit, une Pointe, sans quoi ce ne seroit pas une Epigramme ; mais vous ne trouverez jamais que mes Pointes attaquent l'honneur, ni la probité de personne. Elles répandent pour le plus quelque ridicule sur nos Ennemis, et cela est l'effet d'un enjoûment innocent et permis. On a de tous tems osé badiner ses Ennemis sur des Entreprises où ils ont

échoué. Par exemple, qui ne riroit pas, de voir les Autrichiens six mois devant Gênes, s'évaporer en vaines menaces contre cette République, en faire le siège sans Canon ; représenter la Place agonisante, sans en avoir renversé une seule toise de muraille ; recevoir à la fin de l'Artillerie, et la rembarquer aussitôt ; promettre aux soldats les Cloches de Gênes pour récompense, et lever le lendemain le siège de la ville. — *Quid.* J'en ai bien souvent enragé dans ma peau. — *Ego.* Qui est-ce qui ne trouveroit pas risible la Rodomontade des assiégés de Berg-ob-zoom qui ont fait graver une Estampe, qui représente un Bœuf avec une quenouille, et cette inscription :

Quand ce bœuf filera
Berg-ob-zoom se rendra.

Et ensuite se sont laissés prendre d'assaut aussi facilement qu'ils l'ont fait. On convient que cette Nation qui ne manque pas de bravoure, a fait une très-belle défense pendant que les François étaient devant cette Place ; mais encore une fois il ne falloit pas faire graver ce Bœuf ou l'empêcher ensuite de filer. »

Henzi conclut sans peine que « l'on ne doit pas trouver » mauvais, si ceux qui sont du parti François badinent un peu sur ces sortes d'événements. » La préface se termine par une charge à fond contre « le Mercure d'Holande. »

Comme on peut en juger par ces lignes les événements étrangers feront la plus grande partie des frais de la seconde pièce de la *Messagerie du Pinde*, et les gazetiers, ennemis de la France seront particulièrement malmenés ; demandez-le aux rédacteurs de la *Gazette de Schaffhausen*, à M. Z..... surtout ? Henzi prend un malin plaisir à citer au bas de ses vers les numéros des feuilles qu'il livre à la risée du public. Pas un fait d'armes important qui n'ait sa chronique rimée. Le siège de Gênes, la prise de Berg-ob-zoom, la bataille de Laufelt, la marche de Bel-Isle, la mort de ce Maréchal et celle du duc de Bouflers, passent sous nos yeux sous forme de sonnets, de contes, et principalement d'épigrammes, citons quelques-unes de celles-ci, qui sont toujours les meilleures poésies du recueil :

Deux Nouvellistes ont la rage,
De faire du François carnage,
Leur plume alerte, par milliers,
Massacre ces pauvres Guerriers.
Qu'on ait assiégié des murailles ;
Ou qu'on ait livré des Batailles ;
Toujours les François malheureux
Ont eu des Echecs ruineux,
Sur la Terre ainsi que sur l'Onde
Mars ne leur fait que des affronts....,
Lecteur, que la fièvre me tonde !
Ces gazetiers sont des Gasc....
Leur humeur partiale et jalouse,
Pour le vrai ne décide rien ;
Plus d'un François mort à Sch.....,
En France encor se porte bien.

—
La plus heureuse Garnison
Est bien celle de Berg-ob-zoom !
Tout l'Univers la ravitaille,
On y boit, on y fait gogaille ;
Personne à jeûn ne s'y défend ;
Par conséquent si l'on se rend,
L'Histoire dira dans ses Livres,
Que ce ne fût, faute de Vivres.

—
Lors que jadis le fier *Thésée*,
Dans un Dédale tortueux,
Vers un Bœuf trouva la passée
Il fut muni d'un fil fameux.
Levendal, d'une heureuse Quinte,
Trouvant un moyen plus subtil,
Pour entrer dans son Labirinth
Fit filer par le Bœuf son Fil.

—
Ne nous étonnons point si la Gente Pucelle,
Berg-ob-zoom a fait la cruelle.
Tandis que *Levendal*, si bien la courtisoit,
Et qu'à ses vœux ardens elle se refusoit,
Les Suisses étaient avec elle.

On aime à rencontrer au milieu de ces épigrammes mordantes ce témoignage rendu à la bravoure helvétique. Henzi accompagne ces vers de cette note : « La belle défense que les Suisses des Régiments de Sturler, de Hirzel, de Constant, ont fait dans Berg-ob-zoom, n'a pas peu contribué à faire tenir cette Place soixante jours contre les Armes de la France, tout le monde en connaît. Au reste cette Nation martiale fait bien dans tous les services. » Henzi pouvait conspirer contre l'aristocratie bernoise mais il n'en était pas moins un bon Suisse, comme nous en trouverons d'autres preuves plus loin.

Laissons les *Cloches de Gênes*, le *Danube gascon*, et passons à des sujets plus intimes. Au dix-huitième siècle pas plus que de nos jours, le public dans le canton de Berne ne faisait très grand cas de la poésie. Le *Messager du Pinde*, comme le résident français de Chaignon appelait Henzi, avait des jaloux ; bien plus, son livre ne se vendait guère ; l'amour-propre d'auteur mis directement en cause, ne faisait qu'échauffer sa verve ; qu'on en juge par les pièces suivantes :

EPIGRAMME.

Certain Poëtereau me dit pour me honnir :
Orphée animoit tout, et tu me fais'dormir !

Cette incomparable Antithèse
Du grand chantre Orphée, et de moi,
Au savant Auteur ne déplaise,
Ici n'est pas de bon-alloï.

Orphée animoit bien les chênes, les Platanes
Mais jamais on a dit qu'il éveilla des Anes.

AUTRE.

Cette rime est trop pauvre, et ce vers sans tournure,
Ce mot n'est pas françois, me dit un damoiseau,
Pendant que d'un écrit il faisoit la lecture,
Dont ma Muse à son Frère avoit fait un cadeau.
J'avancai mes raisons au docte Personnage,
Mais voyant à la fin, que j'avais beau crier,
Je lui dis d'un ton aigre, achetez mon ouvrage.
La critique est un droit, qu'un Fat nous doit payer.

LE BON GOUT DE V****.

CONTE.

A V****, dans un petit Bourg
D'un des premiers Cantons de Suisse,
Mon Libraire a cru l'autre jour,
Je ne sai par quel caprice,
De pouvoir vendre de mes Vers ;
Mais il ne fit pas son afaire,
Car non plus qu'au fin fond du plus grand des déserts
Il n'y vendit point d'Exemplaire.
Croyez-moi, lui disois-je, au lieu de mes Ecrits
Envoyez à ces beaux esprits,
Quelques fromages de Gruyère !
Vous viendrez bien plutôt à bout
De satisfaire leur *bon goût*.

Certes, voilà des traits bien acérés, des épigrammes qui rappellent Rousseau. Quant au bourg de V****, qui était si antipathique au poète, et auquel, dans son premier recueil, il avait déjà consacré le conte des *fenêtres sauvées de l'incendie*, ne serait-ce pas Vevey ; tout porte à le croire.

Nous trouvons encore dans ce deuxième recueil un conte, qui nous reporterà à la législation de l'époque :

LE CADET CONSOLÉ.

Dans un Pays, où par le droit d'Aïnesse
L'heureux Ainé recueillit tout le bien,
D'une Maison ; où les Cadets n'ont rien,
Un Héritier, de la plus riche espèce,
Par accident, un jour s'était noyé.
Son bon Cadet, ayant su l'avanture,
Beaucoup s'en faut, qu'il en ait larmoyé.
« Comment, dit-il, mon frère a donc payé
» Le grand Tribut à la Dame Nature ?
» Ah ! le destin sait bien tout arranger !
» Quel heureux coup ! Quelle plaisante histoire :
» Un Ainé trouvant bien à boire,
» Donne à son Cadet à manger. »

Deux pièces du second recueil ont un intérêt particulier, elles nous montrent que S. Henzi prit part à la lutte très vive que soutinrent, pendant vingt ans, deux écoles rivales dans le domaine de la littérature allemande, l'école saxonne et l'école suisse, la première ayant pour chef Gottsched, et la seconde Bodmer et Breitinger, de Zurich. Un critique français distingué, Philarète Chasles, résume ainsi la position des belligérants : « Les partisans de » Bodmer, dit-il, étaient Haller, dont les idées vastes et la » science étonnaient la Suisse, sa patrie ; Klopstock, génie » ardent et riche, qui s'accommodait de la conviction bel-» liqueuse du vieillard de Zurich ; et Wieland, talent sé-» rieux, fin et facile, dont la vivacité raisonnable acceptait » un guide, mais non un maître. Gottsched avait pour lui » des rimeurs obscurs à qui n'appartenait ni l'avenir, ni » le présent. » (1) Sans entrer dans ce débat, qui rappelle celui des classiques et des romantiques en France, nous nous bornerons à en indiquer une phase qui rentre dans notre sujet.

Berne ne resta pas étrangère à ce conflit littéraire ; les deux écoles eurent de zélés défenseurs : autour de Haller se groupait une jeunesse ardente, qui partageait ses vues et entrait en lice armée de toutes pièces. Parmi les disciples Bodmer on remarquait Altmann, Laufer, Rudolf Salchli, de Scheurer, Stettler, qui secondèrent le savant zuricois dans la publication du *Spectateur suisse*, le *Peintre des mœurs* (der Mahler der Sitten) ; les disciples de Gottsched fondèrent, de leur côté, un journal en opposition à cette revue, le *Freytagsblättlein*. (2) La polémique, loin de s'arrêter, croissant avec les années, devenait toujours plus vive, plus mordante. Samuel König écrivait de Berne à Bodmer, le 29 septembre 1742 :

(1) Article sur la *Littérature allemande* dans l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle*. Paris, 1869 t. I. p. 646.

(2) Monnard, continuation de l'*Histoire de la Confédération suisse de Müller*, etc. Paris 1846, t. XV, p. 5 et 6.

« J'ai voulu déridier le front par la lecture de vos exploits contre les Goths et les Vandales, qui m'ont fort réjoui. Je vous sais assurément le plus gré du monde, de travailler ainsi pour le plaisir et l'instruction de vos amis.... On applaudit fort à ce que vous avez dit touchant les lettres à M. Gottsched, on aurait fort souhaité que vous eussiez voulu démasquer davantage ces deux pédants qu'on méprise ici avec raison pour ce sot commerce. Je crois même, que la Société sera bientôt entièrement rompue, parce que bien des membres ne veulent plus de liaison avec ces sots, qui leur attirent des dédicaces aussi impertinentes que celle que Gottsch, leur a faite. Je souhaite de tout mon cœur pour l'honneur de notre ville, que ce corps puisse mourir avant qu'il enfante quelque monstre semblable aux BEYTRÆGE, qui nous désole. Au reste, vous avez maintenant tiré bonne satisfaction de tous ceux qui vous ont engagé dans le combat, donnez-leur maintenant le temps de panser leurs playes, et de délibérer, s'ils veulent revenir à la charge. Je crois que vous ne ferez pas mal de mépriser maintenant tout ce misérable peuple de maîtres d'écoles, et à moins qu'ils ne produisent quelque chose digne de votre réponse, de vous conduire pour quelque tems, comme si vous ignoriez leur existence.... » (1)

On jugera par les lignes suivantes, tirées des *Mémoires de la Société teutonique de Berne*, quelles allures prenait cette lutte littéraire et à quelle aménité de langage on avait recours :

« Comme par une suite de la mauvaise éducation qui est établie dans cette ville, nos dames pourroient ne point avoir appris la bonne méthode d'exposer ses pensées, sur les sollicitations du docteur Smiero l'illustre Teutoboc a daigné nous envoyer son disciple le très-digne M. Steinauer, gradué maître des arts, qui ayant fait son cours de politesse aux principales Académies d'Allemagne, et celui de philosophie sous l'illustre Teutoboc, offre aux dames de cette ville pour l'un et pour l'autre ses services. » (2)

(1) *Litterarische Pamphlete aus der Schweiz. Nebst Briefen an Bodmern.* Zurich, 1761, p. 62 et 63. — Cet ouvrage est très utile à consulter pour l'histoire littéraire du temps.

(2) *Litter. Pawphl.* p. 191 et 192. Extrait de la 48^e note de la pièce : *Untergang der berühmten Namen*, et se rapportant à ce vers :

Dass den Preussen, der erst die Schweizer deutsches gelehrt hat.

Le passage que onus avons cité, est précédé de ces mots : « Buschmann sagt dieses, der es ohne Zweifel aus den *Mémoires de la Société teutonique de Berne* genommen, in welcher wir ausdrücklich lesen : Comme par une suite.... »

Or, l'illustre Teutobock, le roi Teutobock, dont le trône chancelle, qui mérite à peine encore ce nom, puisqu'il n'étend plus son sceptre que sur quelques gymnases et écoles (1), n'est-ce pas Gottsched lui-même, défrayant sous ce titre baroque pour le législateur du Parnasse germanique, la verve et l'humour des amis et correspondants de Bodmer? Faut-il dès lors s'étonner, quand ces invectives étaient de mode en 1745 et 1746, si nous en trouvons des traces dans le second recueil de la *Messagerie de Pinde*, publié en 1747.

Ici, nous rencontrons Sam. Henzi à sa vraie place, à côté du grand Haller, de Koenig et des partisans les plus déclarés des novateurs helvétiques, auxquels il adresse la pièce suivante :

SONNET

A Messieurs Bodmer et Breitinguer de Zurich.

Bodmer et Breitinguer, Ecuïers du Pégase !
Quelle vigueur reprend le bon Cheval-ailé ?
Teutoboc et consorts l'avoient mal étrillé,
Sous leurs gothiques mains, il paroissoit un Aze.

Aujourd'hui par vos soins les Germains en extase
S'élèvent tout d'un vol, vers l'Azur étoilé ;
Sans fouët, sans éperons l'Animal éveillé,
Plane sur l'Hélicon, un nouveau feu l'embrase.

Lang, Gleim, Rost, Haguedorn, le montant fièrement,
Voltigent à nos yeux, par tout le Firmament
L'univers retentit de leur douce Harmonie.

(1) Voir à ce sujet *Litter. Pamphlete*. Nous ne citerons que deux passages des lettres à Bodmer. De Leipzig, 30 octobre 1745, un auteur, sous le pseudonyme d'*Oronte*, s'exprime ainsi: « *Ist Teutobock noch ein Kœnig : so ist er es etwann noch auf einigen Gymnasien in Schlesien, und in einigen andern Schulen.....* » (p. 83.) — Pottelwitz à Bodmer, de Leipzig, 30 juillet 1746 : « *Ich bin seit dieser Zeit mit dem Herrn Herausgeber der Neuen Beyträge, Herrn Gærtñern näher bekannt worden, und da er bey Erscheinung dieser Schrift,... so habe ich ihm... theils aus Zufriedenheit über seinen Beyfall, theils aus Hochachtung für ihn meine Streiferey gegen den Kœnig Teutobock gestanden...* » (p. 89.)

Grâces à vos leçons, et les Goths et les Huns,
Dans les fades accès de leur fade manie,
Au cercle des neuf Sœurs ne sont plus importuns.

Samuel Henzi était en relation avec Bodmer ; ils échangeaient une correspondance dont la littérature faisait les frais. Nous avons eu sous les yeux trois lettres du savant zuricois à l'auteur de la *Messagerie du Pinde* ; dans l'une d'octobre 1747, si notre mémoire ne nous trompe pas, il est question de cet ouvrage ; la dernière porte la date du 18 décembre 1748 (1). L'étude des rapports d'Henzi avec Haller, Koenig, Bodmer et les savants contemporains offrirait un vif intérêt ; nous ne pouvons que la recommander aux amis des lettres dans le canton de Berne.

Outre ce sonnet, Henzi décoche le trait suivant contre le chef de l'école saxonne. Merbod est simplement l'anagramme du nom de son antagoniste.

EPIGRAMME.

Merbod, et Teutoboc, dans le sacré Vallon,
Celui-ci croté, l'autre non,
Avoient une vive querelle ;
Merbod, en main le Pistolet,
Dit à son Ennemi : Fripon de Prestolet !
Pouf ! Je te brûle la cervelle ;
Mais une Muse, sur ce point,
L'arrête en lui disant : tu nous la donnes belle ;
Hélas ! Teutoboc n'en a point.

La « troisième pièce » de *La Messagerie du Pinde* s'ouvre par la « Continuation du Dialogue de la II^e pièce. » Il n'est plus question de politique cette fois, mais de morale. L'ami reproche à l'auteur d'attaquer l'honneur et la pro-

(1) Ces pièces sont en possession de M. Georg, libraire à Bâle, où nous les avons parcourues le 27 mai 1871. Elles sont jointes à un manuscrit relatif à la conspiration de Henzi. Voir à ce sujet le Catalogue 18 de cette librairie, *Bibliotheca historico-helvetica*, où cet ouvrage figure sous le n° 503.

bité du prochain, à preuve les épigrammes contre Grécourt et son libraire, publiées dans « la première pièce. » Henzi se justifie facilement, il s'élève contre les ouvrages licencieux et impies et dit le mal que de pareils livres causent à la société. Depuis sa brochure, d'autres écrits plus dangereux que ceux du cynique abbé ont vu le jour impunément ; ainsi : *Lettre philosophique, avec plusieurs pièces galantes et nouvelles de différents Auteurs.* Paris, 1747 ; *Pièces libres de M. Ferand et Poësies de quelques autres auteurs sur divers sujets,* Londres, 1747 ; *L'Homme machine,* Leyden. Des écrivains ont mis en doute les sentiments religieux d'Henzi ; quelques-uns même lui ont reproché d'avoir dédaigné fièrement les exhortations des ecclésiastiques, quand il marchait au supplice. Cette imputation s'accorde mal avec l'ensemble des faits ; si l'on doutait de son christianisme et de ses croyances, il n'y aurait qu'à relire ces pages si belles et souvent si éloquentes sur les mauvais auteurs que nous venons de citer. Henzi se place à un point de vue élevé, en défendant tout à la fois la cause de la morale et du bon goût. L'extrait suivant en dira plus que toutes nos paroles, nous ne pensons devoir rien y retrancher malgré sa longueur :

« Il y a des génies heureux, à qui l'Univers prête des nuances infinies, et un coloris inépuisable pour représenter les objets d'un tour nouveau ; c'est pourquoi j'envisage ces prétendus Esprits-forts, qui se donnent l'afreuse licence de tourner en ridicule les choses sacrées, pour de très-minces Génies et comme réduits à nous offrir des horreurs, en place de nouveautés, même au risque de passer pour ce qu'ils sont en effet, c'est-à-dire pour des Esprits dangereux, et des membres pourris de la Société. Mais parlons plus particulièrement de la Poésie. Faut-il être Sotisier pour être grand Poète ? Quelle conséquence ! *Homère, Virgile* l'ont-ils été ? *Horace* brilloit-il par quelques Odes libres qu'il a composées, ou bien par le grand nombre de ses autres Ecrits, qui renferment avec un grand sens, une morale pure et sententieuse ; n'a-t-il pas salué ce beaucoup de beau et de bon, pour lui passer de certaines expressions, que cependant l'aveuglement du Paganisme, et le génie de la langue Latine autorisoit en quelque sorte ; *Martial* ne

seroit-il pas plus estimé, s'il n'avoit pas sali plusieurs de ses Epigrammes par des obscénités. *Ovide* n'étoit-il pas le Poëte le plus galant de son tems, sans faire rougir ses Lecteurs. Mais venons aux Poëtes du siècle passé et aux modernes ; *Boileau* n'a-t-il pas obtenu un rang distingué sur le Parnasse, sans avoir dit des sotises ; *Racine* et *Corneille*, ces Interprètes du cœur humain, l'ont-ils corrompu par leurs tragédies ; *Molière* a-t-il badiné la vie civile d'une manière obscène ; l'illustre de *Fontenelle* ne nous a-t-il pas donné du neuf dans ses Pastorales, où la simplicité champêtre de celles de Théocrite et de Virgile, ont été heureusement changées en manières et en langage de Cour ; *Pope* a vu applaudir avec l'Angleterre toute l'Europe à ses écrits, sans qu'il ait donné aucune atteinte ni aux mœurs ni à la Religion. *Milton* a puisé des idées toutes nouvelles même hors de la nature humaine, comme *Haller*, un Suisse, en a trouvé dans les méditations les plus profondes de la Philosophie. Enfin les beaux et les bons Génies n'ont pas besoin des ordures de l'impureté, ni des égarements de l'irréligion, pour trouver des pensées neuves et brillantes, tâchons de suivre ces grands Hommes sur les traces de la Vertu, et laissons courir les Esprits-forts, à la perdition, s'ils le veulent ; du moins ai-je eu la satisfaction de démasquer au Public ces Livres détestables dont les Auteurs mériteraient une punition exemplaire, comme les vrais Anti-Chrétiens, épithète que l'on donne parmi nous au Chef de l'Eglise Romaine, au lieu de l'appliquer à ces malheureux ennemis du Christianisme. »

Après cela, la prose d'Henzi ne vaut-elle pas ses vers ? au lecteur d'en décider.

Gaullieur relève la circonstance que le conspirateur s'élève, deux ans au plus avant son hardi de coup de main révolutionnaire, contre la licence de la presse ? Qu'aurait-il dit en lisant ces pages nouvelles écrites quelques mois avant la fin tragique de Henzi ? — Le dialogue est suivi d'un sonnet contre l'auteur et l'éditeur de l'*Homme machine*: c'est l'accent ému d'un honnête homme indigné.

L'œuvre capitale de ce fascicule est intitulée : *Réflexions critiques sur quelques pièces de Poésie du Mercure Suisse de janvier 1748* ; elle n'a pas moins de 22 pages. L'écrivain se montre à nous sous un aspect nouveau. Jusqu'à présent il ne s'est révélé comme satyrique que dans l'épigramme ou le conte, à cette heure il a ses coudées fran-

ches et se meut tout à l'aise dans ce genre qui va le mieux à son esprit. Henzi dans sa critique est impitoyable ; le fond, la forme, rien ne lui échappe ; il se plaît aux détails minutieux ; il met à nu la plaie et trouve un amer plaisir à y promener froidement le scalpel. Voici d'abord une pièce sur la mort de *Jean Bernouilli*, le célèbre mathématicien : et le littérateur bernois croit devoir « laver » la mémoire de ce grand homme du misérable galimatias » dont ce pauvre Rimailleur l'a barbouillée. » On jugera facilement par de telles prémisses du ton de la critique.

» Quoi ! le grand Bernouilli gît dedans ce tombeau !

« Début admirable ! qui fait cette interrogation ? Est-ce le passant qui lit l'Epitaphe, ou est-ce le défunt, qui trouve impertinent que quelqu'un le cherche dans ce Tombeau ? Ou est-ce peut-être le Tombeau lui-même, qui déclare qu'il n'est qu'un Cénotaphe..... *Dedans* pour *dans*, élégante cheville pour le style soutenu..... Non ! Monsieur le Poète vous avez raison, le grand *Bernouilli* ne sera jamais *Dedans une Tombe*, où l'on grava des vers de votre façon, pourquoi me demandez-vous ? Ausone vous répondra pour moi :

Ne pariter tumulus

Nomen et ossa tegat.

Afin qu'en son tombeau d'un éternel oubli,
Son Nom avec le Corps ne soit enseveli. »

Et plus loin :

« C'est là qu'il brille encore d'une gloire éternelle,
Le Savant ne meurt point, sa vie est immortelle.

« Admirez ce pléonasme charmant ; *le savant ne meurt point ; sa vie est immortelle*. Voilà deux idées bien différentes dont l'une éclaircit et démontre la justesse de l'autre : Pourquoi le savant ne meurt-il point ? Parce que sa vie est immortelle ; mais pourquoi sa vie est-elle immortelle ? Parce qu'il ne meurt point. Cela s'appelle rendre raison de ce que l'on avance. Au reste Monsieur le Poète, quand même la vie du Savant seroit immortelle au pied de la Lettre, il paroît que vous n'auriez pour cela pas moins à craindre pour la vôtre.

« Je fais bien des excuses à Messieurs les Frères Bernouilli, si j'ai un peu badiné le foible Panégyrique de défunt Monsieur leur Père ; s'il l'avoit loué dignement, j'aurais été le premier à l'applaudir. Qu'ils me permettent de faire part à mon tour au Public d'un sonnet, que ma

muse offre aux manes du défunt ; s'il n'est pas bon, je me fâche qu'il passera toujours pour moins mauvais que l'Epitaphe en question.

Nous transcrivons avec plaisir cette pièce de vers, qui nous semble une des meilleures d'Henzi ; la première strophe est remarquable :

SONNET

Sur la Mort de Monsieur Jean Bernouilli, très-célèbre professeur en Mathématiques à Bâle.

Juste Ciel ! Bernouilli, ce sublime Génie,
Succombant en ce jour aux éforts du Trépas,
Rend d'une main glacée à la Muse Uranie,
Interdite à ce coup, son céleste compas.

Eclairé du flambeau de la Philosophie,
Il suivoit la Nature et mesuroit ses pas.
Ses Mœurs et ses Ecrits illustrent sa Patrie ;
Son nom a pénétré les plus lointains Climats.

Vous ses doctes Rivaux ! qui dans cette Carrière,
L'avez vu plein de feu franchir toute barrière,
Espérez maintenant de remporter des Prix. (1)

Parens, séchez vos pleurs ! Dans sa haute science,
Son cœur humble et chrétien vivoit de l'espérance,
Dont il va dans les Cieux recueillir les doux fruits.

La seconde pièce soumise à la critique de Henzi est « l'Epitre d'une jeune veuve de Berne à Monsieur Van-haren. » L'Aristarque s'adoucit, il nous dira pourquoi :

« Il y a de l'Esprit dans cette pièce ; des idées gaieté et enjouées, sans être trop libres ; la versification en est légère et coulante. Cette Dame a du goût et de la Lecture. C'est grand dommage qu'elle ne connaisse pas à fond les règles de la Poésie et de la Langue Française. »

(1) « Ce fameux Mathématicien remportoit si souvent les Prix de diverses Académies de l'Europe, qu'on fut obligé de le prier, de ne vouloir plus concourir avec ceux qui en ambitionnoient. »

En effet on remarque dans ces vers des hiatus, des fautes contre la mesure et contre le génie de la langue.

« Il y auroit encore bien d'autres peccadilles de Poësie à relever dans cette pièce, mais on peut les passer à la faveur de la gentillesse des idées de cette jeune Veuve ; d'ailleurs que ne pardonne-t-on pas au beau Sexe ?..... »

Cette raison est préremptoire, mais si l'indulgence est permise en ce cas, malheur au poète masculin qui tombera tôt après sous la plume acérée du censeur, il devra payer pour deux. Le *Mercure*, quelques pages plus loin, présentait la réponse d'un officier suisse aux vers précédents :

« Cette Pièce consiste en seize Quatrains, ou Stances, d'une versification aisée. L'auteur paroît avoir quelque talent pour la Poësie, mais il n'en connoît point les règles, ni le génie de la Langue, dans laquelle il écrit ; ses vers sont à la vérité un peu plus corrects pour la mesure, que ceux de la Dame, cependant elle soutient mieux son caractère ; un enjoûment badin règne dans toute sa Pièce, excepté la Morale que j'ai trouvée hors de place, mais l'Officier change à tout moment de ton ; tantôt c'est un Caton qui déclame pour la liberté ; tantôt c'est un Scaramouche, qui veut nous faire rire par des saillies ; d'ailleurs il ignore entièrement la Fable, connaissance si nécessaire à un Poëte. Son but principal paroît être celui de sonner le tocsin contre la France, il prétend animer en Tyrtée moderne toute la Nation Helvétique, à prendre les armes contre cette Puissance, sous prétexte qu'elle en veut à notre Liberté. Mais il a beau faire, les Illustres Républiques qui la composent, ne s'écarteroient jamais du chemin d'une exacte Neutralité. Comme donc il se donne carrière en Républicain libre, et dit ce qu'il pense, je dois jouir du même privilége ; ainsi, en faisant la critique de sa Poësie, je dirai net aussi mon sentiment, sur sa façon d'envisager les affaires du tems, et prendrai, comme lui, le ton tantôt badin, tantôt sérieux, suivant l'exigence de la matière. »

Il nous est impossible de suivre Henzi dans cette lutte corps à corps avec l'officier suisse. Chaque quatrain ou chaque demi-quatrain est pris séparément, disséqué, analysé à un double point de vue ; après la poésie, la politique ; partisan de la France, le capitaine bernois s'indigne

de voir insulter cette puissance ; il est Suisse, très bon Suisse , mais ne voit aucun motif de rompre la neutralité et de se jeter dans les hasards d'une guerre européenne. Ces idées, chaleureusement exprimées , montrent le courant de l'opinion dans le premier canton de la Suisse, lorsqu'au sein des Conseils , des personnes influentes cherchaient à faire prévaloir l'influence du souverain étranger auquel les rattachaient des liens d'argent ou de famille. Sous ce rapport aussi ce tableau est curieux, surtout tracé par un homme compétent. Essayons, au risque d'être un peu long, de donner par quelques extraits la mesure de la critique d'Henzi, et laissons parler tour à tour le littérateur et le patriote.

La sixième strophe commence par ces vers :

« De la Nation Helvétique
Laissez signaler les travaux. »

Il y a là matière à commentaire.

« Le terme de *travaux de la Nation Helvétique*, dans un sens absolu comme l'on dit *les travaux d'Hercule*, me paraît un peu trop vague : Quelque Esprit satirique pourroit vouloir sous-entendre, que l'on parle de faire du fromage : c'est là l'occupation qu'on nous attribuoit autrefois, du moins à ce que les Allemands nous objectent, témoin le fameux Poëte Schwartz de Ratisbonne, et tant d'autres génies moqueurs, qui à la vérité, ont trouvé à Zuric à qui parler. Donc ces travaux ne sont pas assez déterminés : D'ailleurs le Quatrain d'Hercule filant, a déjà rimé en *travaux*, je voudrais une autre expression ici. La répétition d'un grand mot comme celui-là, dans une petite pièce de Poësie, désigne une certaine indigence de termes, qui ne fait pas honneur au Poëte. »

La fin de la strophe et les deux suivantes nous font entrer dans un autre domaine :

« Déjà la Liberté publique
» Déploye en tous lieux ses Drapeaux.

» Des Armes condamner l'usage,
» Pour vivre au gré de ses Désirs,

» C'est par la route des Plaisirs,
» Vouloir tomber dans l'Esclavage.

» Tandis que le guerrier sommeille,
» L'Ennemi peut faire un éfort,
» Le bruit des chaînes nous réveille
» Si la Volupté nous endort.

« Maintenant le Poëte passe du badin au sérieux ; Après avoir intéressé le point d'honneur des Suisses par la faveur des Belles, et par le grand Nom de leurs Ancêtres il leur déclare net, qu'il s'agit de défendre la Liberté publique, c'est-à-dire celle de toute l'Europe, de toute la Terre, et peut-être de la Lune encore, si quelque tourbillon pouvoit éléver les Armées de France aussi haut en l'air, que le fut jadis le batteau de Lucien, pour en faire la conquête. Ces deux Quatrains et demi renferment toutes les ruses de la plus fine Rétorique ; le Poëte dit d'abord, que la liberté publique déploie en tous lieux ses drapeaux ; cela veut dire, les Russiens marchent ; l'Empire ne veut plus de neutralité ; toute l'Europe réunit ses forces contre la maison de Bourbon. Ensuite il nous montre, par une prudente Antithèse, l'esclavage au bout de la carrière des plaisirs ; Et puis il recommande la vigilance contre uu Ennemi aussi entreprenant ; à la fin il tombe dans un Entousiasme artificiel ; son oreille Poëtique, entend actuellement le bruit des chaines, que la France nous prépare. On peut bien dire que les Suisses sont des Caillouds, si ce beau vers *Le bruit des chaînes nous éveille*, n'est pas assez pathétique pour les émouvoir. Notre Officier Poëte mériteroit qu'on lui fit le compliment que Junon fit jadis à Alecton :

« Tu potes unanimos armare in prælia fratres...
» Disjice compositam pacem ! sere crimina belli !...

» Toi, qui sais désunir les frères les plus doux !
» Enflame tous les cœurs du désir de la guerre ;
» Viens semer en ces lieux la haine et le courroux ;
» Arrache la Paix à la terre ! »

Heureusement ces tristes prévisions ne se réaliseront pas ; Henzi observe qu'il règne en Suisse le plus grand calme et il ajoute :

« De conseille à ce second Tirtée de prendre la flûte au lieu de la trompette, et d'aller siffler ses chansons tragi-comiquement empoul-

lées à nos Alpes ; il les fera peut-être aussi vite danser un rondeau, que de faire prendre aux Suisses les Armes contre leurs bons Amis et anciens Alliez les François. »

Plus le censeur poursuit sa tâche, plus il est mordant.

« J'en conviens, un bras, une cuisse,
» Peuvent se perdre à ce métier,
» Par bonheur la moitié d'un Suisse
» Vaut presqu'un François tout entier.

« La moitié d'un Suisse vaut presqu'un François tout entier. Voilà les deux Nations exactement évaluées, et la règle faite pour l'échange des Prisonniers de guerre ; c'est-à-dire, qu'il nous faudra toujours racheter un Suisse par deux François ; mais si le nombre des Prisonniers françois était impair, comment faire alors ? On ne pourroit nous rendre que la moitié d'un de nos compatriotes , pour le dernier François, cela seroit non seulement incommode, mais fâcheux pour le pauvre Suisse à partager en deux. Si l'illustre de *Muralt*, Auteur des Lettres sur les Anglais et sur les François, avoit eu autant d'esprit que notre Officier Poëte , il auroit aussi pris le parti d'évaluer les Nations , l'une contre l'autre, par la partie aliquote, au lieu de sonder les replis les plus secrets du cœur humain , et d'apprécier les hommes suivant leurs sentiments plus ou moins vertueux ; il auroit eu fait bien plus vite. Que lui coutoit-il par exemple de dire, la moitié d'un Suisse vaut un François, les trois quarts un Anglois , les deux tiers un Hollandois, le quart un Espagnol, etc.... »

Henzi est trop bien disposé pour s'arrêter en si beau chemin. Le sujet prête, il est vrai, mais nous aimons à voir les sentiments d'un bon Suisse, d'un franc patriote , se faire jour dans la circonstance, quelques mois avant la catastrophe qui sembloit devoir vouer son nom à l'infâmie. Les lignes suivantes, comme d'autres déjà citées , contribueront à donner du conspirateur-martyr une idée plus favorable que celle qu'a voulu faire de lui l'oligarchie bernnoise.

« Le François galant et poli
» Pour nous plaire n'a qu'à paroître,
» Je le veux bien pour mon Ami,
» Je ne le veux pas pour mon maître.

« Voici du sérieux *incrusté de badin*, mais parlons clair. Entre la Nation Françoise et les Suisses il a régné une profonde paix depuis bientôt deux siècles et demi ; une alliance perpétuelle, contractée en 1515, les unit à jamais : les Suisses, plus favorisez de la France que les François même, c'est-à-dire franc de tout Imposts, Capitations, Gabelles... etc., y vendent, achètent, transforment toutes sortes de marchandises, sans en payer ni entrée, ni sortie du Royaume. Cette Liberté du commerce les a rendu une des plus opulentes Nations. Vainement aussi pensoit-on réimposer aux Suisses le Joug, que la Valeur de leurs Ancêtres a secoué ; la France veilloit constamment à leur sûreté. Ceux-ci d'autre part, toujours prêts à secourir les François ne regrettent point le sang qu'ils versoient souvent pour de si bons Amis et Alliez ; Cette union subsiste encore aujourd'hui et doit subsister à perpétuité.

» Sur quoi fondez-vous donc, Monsieur le Tyrtée manqué, la terreur dont vous voulez nous fraper ? Qui vous a dit, que la France veut nous subjuger. Si Monsieur le Baron *Van-Haren* a parlé sur ce ton là, cela n'est pas étonnant : Sa Patrie est en guerre avec la France, il est envoyé en Suisse pour y négocier des troupes : il demande du secours ; en habile Orateur il intéresse la Nation Helvétique par ce qu'elle a de plus cher et de plus précieux, en nous insinuant que ses ennemis en veulent aussi à notre liberté ; Il pense nous décider par là ; C'est chez lui l'amour pour sa Patrie, et le zèle qui l'emporte, et l'engage à prêter des vues à la France qu'elle n'a point ; Mais que vous, Monsieur qui vous dites Officier suisse, prétendîés faire son Eco, parmi une Nation qui vit en paix avec la France, cela n'est point dans l'ordre ; Je suis aussi zélé Partisan de la liberté que qui que ce soit au monde, et je sens bien que tout honnête homme doit être fidèle à sa Patrie et défendre avec ardeur la forme du Gouvernement sous lequel la Providence l'a fait naître, et auquel il est légitimement assujetti. C'est ainsi que je pense à cet égard. Donc, si quelqu'un en vouloit réellement à notre Liberté je doute que vous fussiez décidé aussi vite que moi, à sacrifier vos biens et votre vie, pour défendre ce précieux trésor. Mais tandis que nous le pouvons, jouissons en Suisse de cette douce tranquillité, dont la Providence nous gratifie, et ne prenons part aux troubles de l'Europe, qu'autant que nous y sommes tenus par des Traités solennels. Voilà mon sentiment en franc Républicain, que je déclare avec la même liberté que vous le vôtre. *Honni soit qui mal y pense !* Continuons nos réflexions. Le Poëte dit :

« La France eut jadis des Turennes,
» Dont elle vante les exploits,

» Mais les Malbourougs, les Eugènes,
» L'ont fait trembler plus d'une fois.

» Si les Malbourougs et les Eugènes ont fait trembler la France, que font aujourd'hui, les *Maurices*, les *Contis*, les *Clermonts*, les *Lévendals*, et les *Bel-Isles*. Demandez aux plaines de la Flandre, inondées du sang des Alliez ; aux Alpes ébranlées dans leurs fondemens ; aux Rempars de *Tournai*, de *Namur*, de *Fribourg*, de *Berg-ob-zoom*, etc., en poussière , et aux murs soudroïans de Prague ; Ils vous en diront des nouvelles. »

Nous arrêtons là nos citations, elles suffisent pour faire connaître la critique de Henzi. Il n'en a pas fini cependant avec l'Officier-Poète : les réflexions sur les quatrains terminées , il signale encore plusieurs fautes « contre les règles les plus communes de la Poésie,...» de vraies « fautes d'Ecolier ; » il ajoute « qu'un Puriste françois trouveroit » peut-être encore à redire à la tournure de bien des » Phrases de cette pièce ; » et comme s'il n'était pas satisfait d'avoir si rudement malmené ce malheureux disciple d'Apollon et de Mars, il reprend la chose sous une autre forme. « Au reste j'ai parodié la Pièce de notre Officier Poète ; peut-être le Public verra-t-il avec plaisir » comme je tourne, sur la même rime, le sens de l'auteur. » Chaque quatrain de l'officier est suivi de la Parodie en italique. Nous en donnerons quelques strophes pour mettre une fois de plus en lumière les sentiments patriotiques de Henzi :

« Blâmant de Haren les levées,
» Vous voulez que tous nos guerriers,
» Laissant l'espoir de nos Trophées,
» Changent en Myrthes leurs Lauriers.

*Hélas ! les pompeuses levées,
Qui nous enlèvent nos Guerriers,
Peut-être orneront nos Trophées,
De Cyprès au lieu de Lauriers...*

- » Jadis par plus d'une victoire,
- » Le Suisse a prouvé sa valeur.
- » Invitez, ce jour, par la Gloire,
- » Courons au sentier de l'honneur.

*Si jadis par mainte victoire,
Le Suisse a montré sa valeur,
Qu'il se contente de sa gloire,
On vit en paix en tout honneur.*

- » De la Nation Helvétique,
- » Laissez signaler les travaux,
- » Déjà la liberté publique
- » Déploye en tous lieux ses Drapeaux !

*Quoi ! la Nation Helvétique,
Doit suivre Mars en ses travaux ?
Ah ! Sans nécessité publique,
Ne déployons point nos Drapeaux.*

- » Des Armes condamner l'usage,
- » Pour vivre au gré de ses désirs,
- » C'est par la route des plaisirs
- » Vouloir tomber dans l'esclavage.

*Des Armes reprendre l'usage
Par vaine crainte, ou vains désirs,
C'est risquer ses biens, ses plaisirs
Pour la mort ou pour l'esclavage.*

- » Tandis que le Guerrier sommeille
- » L'ennemi peut faire un effort.
- » Le bruit des chaines nous réveille
- » Si la volupté nous endort.

*Dans le tems que la Paix sommeille,
L'avarice fait un effort,
Le son dès Ecus nous réveille
Si la Prudence nous endort.*

- » J'en conviens, un bras, une cuisse
- » Peuvent se perdre à ce métier,
- » Par bonheur la moitié d'un Suisse
- » Vaut presqu'un François tout entier.

*Plus qu'un bras, et plus qu'une cuisse,
Nous pouvons perdre à ce métier,
Puisque même sans tête un Suisse
Peut passer encor pour entier...*

- » Marchant de conquête en conquête
- » A vaincre ils trouvaient leur bonheur,
- » Pour un Suisse plein de valeur
- » Chaque combat est une fête,

*La plus désirable Conquête
Est de jouir de son bonheur,
Laissons dormir notre valeur,
Dans le tems que la Paix nous fête. »*

Les *Réflexions critiques* portent encore sur deux pièces : la première est une fable de M. d'Ardennes, pour laquelle Henzi n'a que des éloges, car tout fait voir « qu'elle n'est pas du crû de quelque Allemand francisé ; » la seconde est une épigramme, qui ne valait pas grand'chose. « Si jamais » la Muse Françoise a été sur la sellette dans le cerveau » d'un Allemand, c'est lorsque le Poëte a travaillé cette » pièce ; je suis tenté de croire que Messieurs les Editeurs » ont voulu relever la beauté de la fable, dont je viens de » parler, en la faisant suivre de près par cette misérable » Epigramme, tout comme on relèverait les charmes d'une » beauté de quinze ans, en plaçant une vieille Pimbèche » d'un teint de pomme cuite à ses côtes... La Phrase *de ne* » *souffrir passer*, est du françois de Francfort. Quelque » orateur d'une Hanse teutonique s'énonceroit ainsi. Au » reste le sens de cette Epigramme n'est qu'une fade plai- » santerie contre les Catholiques Romains..... » Notons cette dernière pensée. Henzi était tolérant à une époque et sous un régime qui ne l'étaient ni l'un ni l'autre. C'est un beau trait de plus à ajouter à son caractère.

Arrivons enfin aux poésies de la « troisième pièce ». Elles sont plus variées que dans la seconde. Trois épigrammes seulement ont trait à la guerre, les autres assez

nombreuses, roulent sur divers sujets ; il y en a toujours de bonnes. Henzi s'en prend de rechef à ses critiques et à de méchants auteurs.

Coras, Rimailleur insipide,
Se donne arrogamment les airs,
De juger mal tous mes vers ;
Comme un Apollon il décide.
Je fais ainsi que bien des gens,
Je me ris de ce ton de maître ;
Mes vers des Siens sont différens,
Mais c'est là tout leur prix, peut-être.

—
Certain Poëte frais moulu,
Nous soutient avec assurance,
Que le Sommeil, de la Vertu
Etoit toujours la récompense.
Si ce dogme n'est pas pervers,
Les Gens de bien n'auront à faire,
Qu'à lire son ouvrage en vers,
Pour être sûrs de leur salaire.

—
Assan, la fleur des beaux-Esprits,
Le plus fécond Auteur du monde,
Par ses ouvrages nous innonde,
On n'imprime que ses Ecrits.
Ils valent peu, mais en revanche,
Il nous les vend dorez sur tranche.

Nous aurions à citer de meilleures épigrammes, mais nous en avons déjà mis suffisamment sous les yeux du lecteur. Plusieurs contes, se faisant remarquer en général par leur peu d'étendue, sont bien réussis. Nous pourrions donner ici, vu son cachet suisse, « La bibliothèque du banquier, » où l'auteur parle d'un homme de finance auquel on conseillait d'avoir une bibliothèque , et qui prenant le meuble pour les livres, en commanda une à Paris ;

« Large de trente pieds, sur douze pieds de haut, »

anecdote relative à la Chapelle, qui fit banqueroute peu de tems après avoir construit une belle maison à S**** ; mais nous préférions transcrire le conte intitulé

L'HABIT ÉPOUSSETÉ.

En compagnie un jour, Médor, bon Gentilhomme,
Ayant reçu coups de bâton,
Même une assez notable somme,
Dit pour en éluder l'affront :
« Messieurs, du fait qu'aucun souci l'on n'aye.
» Pourquoi vous en troubler l'esprit?
» Ce n'est qu'un faquin que je paye,
» Pour m'épousseter mon Habit.
Un assistant, d'une humeur gaye,
Lui répond soudain : « Mon Héros,
» Assurément votre méthode
» Est bonne, il n'y a d'incommode
» Que d'avoir l'Habit sur le dos. »

Dans sa « troisième pièce, » Henzi revient encore à la charge contre Teutoboc ; cette fois c'est en célébrant un poète, qui eut alors quelque succès, mais dont le nom est bien oublié aujourd'hui.

SONNET.

« Aplaudissez, Germains ! Lang, d'une heureuse audace,
De la rime a brisé le joug impérieux ;
Dans les transports fougueux de ce moderne Horace,
Sans gêne son Esprit s'élance dans les Cieux.

» Quelle yvresse ! quel feu ! Plus haut que le Parnasse
Il chante Fréderic, d'un ton harmônieux.
Froid Barde, Teutoboc , viens fondre ici la glace,
Et sécher le limon de ton cerveau fangeux.

» Qu'entens-je, *Lang*! Quel bruit s'élève à ces merveilles ?
Du Peuple des Rimeurs tu choques les oreilles ;
Tout le Bloksberg s'unit contre ton Apollon ;

» Mais tes sublimes vers, avouez de ton *Stille*, (1)
Qui brille de nos jours en Mécène, en Achille,
Ne peuvent que charmer tout le sacré Vallon. »

Les fables sont au nombre de sept. Nous ne voulons pas prétendre comme Gaullieur, à propos de celles qui se trouvent dans le premier recueil, qu'Henzi, dans l'apologue, est au niveau de Lamotte; cela importe peu. Y a-t-il des allusions politiques dans quelques pièces, telles que *Le loup et le chien couchant*, et les vers suivants sont-ils à l'adresse du gouvernement aristocratique de Berne ?

..... l'animal par habitude
S'accorde à la servitude,
Mais que dis-je de l'Animal ?
L'Homme en a fait autant de l'Homme son égal,
Ou plutôt des Humains la plus grande partie,
S'est elle-même assujettie.
Avoüons cependant qu'un Prince vertueux
Ne fait que des peuples heureux :
Et que la seule Tirannie
Empeste des Mortels la vie.

Rien n'autorise cette supposition. Le conspirateur ne perce dans aucun des morceaux de la *Messagerie du Pinde*. On dirait, en 1748, Henzi tout à l'étude des belles-lettres, sans souci aucun des questions brûlantes qui s'agitent autour de lui : pas un mot de Berne, et si la politique le préoccupe parfois, c'est la politique étrangère, la guerre de l'Empire et son dévouement à la cause française. Voici une fable prise au hasard :

LE ROSSIGNOL, L'ANE ET LE BÉLIER.

Souvent le plus franc Allobroge,
En dépit du Sacré Vallon,

(1) « Monsieur le général de *Stille* qui s'est si fort distingué par sa bravoure dans les guerres de Silésie, et qui d'ailleurs est grand connisseur des beaux Arts et protecteur des Savans. »

Veut juger un fils d'Appollon
Et décider d'un air de Doge.
D'un troupeau de Brebis le fidèle pasteur,
Aïant payé tribut à Dame la nature,
Ce bon troupeau, saisi d'une amère douleur,
 Oublioit quasi sa pâture,
 Même au milieu de la verdure ;
Chacun sentoit au vif sa perte et son malheur.
 Un Rossignol du voisinage,
Estimant ce pasteur pour sa fidélité,
 Sa douceur et sa probité,
 Crut de devoir par son ramage,
Témoigner aux brebis sa sensibilité,
Et la part qu'il prenoit à leur calamité.
Il élève sa voix dans sa verte cabane,
Mais par malheur son chant déplut à messer l'Ane,
 Qui broutoit dans le même Pré,
 Des Chardons à son gré.
« Qu'entens-je, quelle mélodie !
» Ce ton, dit-il, ne me plaît pas ;
» Une fanfare d'Arcadie,
» Je le soutiens, a plus d'apas.
» Ah ! C'est le Rossignol ; il croit faire merveille,
 » Tous les jours il me rompt l'oreille
 » De quelques airs de sa façon,
 » Mais il a l'accent d'un oison.
À ces mots un Bélier soudain lui chante pouille.
 » Quoi ! Personnage à lapider,
 » Un Ane doit-il décider
 » Lors que le Rossignol gazouille ;
» Des chantres comme toi, qui ne savent que braire
 » Doivent admirer et se taire. »

Ici nous prenons le poète bernois en flagrant délit. Il commet « des fautes d'écolier, » comme il en a reproché si amèrement à notre officier. Ne « rassemble-t-il pas des vers féminins de différentes rimes ? » Mais passons, et arrivons à la dernière pièce de ce curieux recueil. C'est un pot-pourri sous ce titre : *Le rare phénomène*, dans le genre où Vadé a eu tant de succès. La pièce a quarante et quelques vers ; elle se termine ainsi :

Un Financier dans des haillons ;
Un maître à danser sans façons ;
Une soubrette sans intrigues ;
Une République sans brigues ;
Une dispute sans erreur ;
Une Bataille sans terreur ;
Un général en sentinelle ;
Un bouchon à vin sans querelle ;
Un Tigre sans férocité ;
Un beau Cheval sans vanité ;
Un Laquais sans impertinence ;
Un Prodigue dans l'opulence ;
Un Peintre riche ; un gueux sans poux ;
Une Belle sans rendez-vous ;
Un jour de bon-An sans Etrènes ;
Sont de bien rares Phénomènes.

Le deuxième et le troisième chant de l'*Iliade* ou d'*Homère travesti* n'offrent rien de particulier. Le XVIII^e siècle a un instant remis à la mode ce genre inauguré par Scarron : on eut alors le *Télémaque travesti*, l'*Henriade travesti*, pour ne parler que des parodies qui eurent de la vogue. Henzi, dans cette manière, peut supporter la comparaison avec les auteurs qui se sont livrés à cet amusement. Il rime avec facilité, il a des traits d'un bon comique ; Scarron est son modèle. Ces comparaisons se ressentent de l'époque, et la guerre de l'Empire lui fournit maint trait amusant. Gaullieur a cité le début du 1^{er} chant ; nous empruntons au second chant les vers relatifs au dénombrement des vaisseaux des Grecs :

Lecteur, en cet endroit Homère
Nous conte les Vaisseaux de guerre,
Qu'un chacun des Grecs amena,
Quand sur Mer on se promena,
Pour venir punir en Phrygie,
Paris de sa forfanterie ;
Mais il ne nomme que les Chefs
Avec le nombre de leurs Nefs ;

Le reste en gros, vaille que vaille,
Qui pourroit nommer la canaille
Chaque soldat, ou flibustier,
Eu son ficheu particulier?
Moi, même encor plus laconique,
Je vai, narguant toute critique ,
Omettre tous ces cinq cents noms,
De nos jours à quoi sont-ils bons ?
Ces Villes, ces Bourgs, ces Villages,
De la Grèce, avec leurs rivages,
Ont changé d'appellation
Ou bien par la destruction
Du tems vorace, ou de la guerre,
Ils sont abattus rez de terre,
De manière qu'un voyageur,
Qui voudroit, suivant notre Auteur,
Voir d'Argos la fameuse Ville,
En bons chevaux jadis fertile,
Seroit par ma foi bien capot
D'avoir voyagé comme un sot;
Car tous les Manans de la Grèce
Diroient de cet endroit, où est-ce ?
Et n'en sachant eux-mêmes rien,
N'en sauroient montrer le chemin.
Ainsi les noms de ces Provinces
Et de leurs Chefs, ou de leurs Princes,
Dont l'Ost des Grégeois se forma,
Quand contre Paris on arma,
Ici peuvent fort bien s'omettre
Sans aucune faute commettre,
D'autant plus que l'harmoniqueur
Homère, un élégant Conteur,
Ensuite amplement nous détailler,
De chaque Guerrier qui ferraille,
Ce qui nous convient d'en savoir,
Pour d'autant mieux nous émouvoir.
Cependant disons que la Flotte.
Ou Personne n'étoit en botte,
Consistoit sous ses divers Chefs,
En plus de deux fois cinq cents Nefs.

Citons pour finir, le passage du 3^e chant où Antenor fait le portrait d'Ulysse. On se rappelle involontairement, en lisant ces vers, la dispute d'Ajax et du roi d'Ithaque dans le XIII^e livre des *Métamorphoses*. N'oublions pas que le poète bernois connaissait à fond les classiques grecs et latins :

Ulysse était une marmaille,
A comparaison de la taille
De votre mari Ménélas,
Qui pouvoit lui passer les bras
Etendu par dessus la tête ;
Par contre lorsqu'en une fête,
On les voioit tous deux assis.
Ulisse, depuis l'os-Pubis
En haut, étoit plus vénérable,
Il avoit meilleur air à table.
Mais quand il étoit question,
De donner son opinion,
Par devant toute une assemblée,
Et d'y dire sa ratelée ;
Ou bien de faire un conte bleu,
Avec agrément, avec feu ;
Ménélas étoit laconique,
Il disoit d'un stile énergique,
Ce qu'il vouloit en peu de mots,
Ferme au reste sur ses ergots ;
Bref il s'énonçoit comme un sage,
Quoique bien au dessous de l'âge
D'Ulisse son cher Compagnon,
Ce terrible gate-Poulmon.
Mais lorsque donc ce même Ulisse
Pour raisonner entroit en lice,
Il se tenoit comme un Niais,
Regardant à terre de biais,
Le Sceptre en sa main immobile ;
Il paroisoit un imbécile,
Un grand bâtier, un ostrogot,
Une pécore, un idiot,
Un nigaud, un busle, une bête,
Un prestolet, un dur de tête,
Un cuistre, une gruë, un oison,

Un personnage sans raison,
Et d'une mine si bourrue
Qu'est un âne bourré, qui rüe.
Mais tout à coup, le fin grivois,
Parloit en dressant le minois,
Et puis d'une mâle assurance,
Par sa florissante éloquence,
Il se rendoit maître des cœurs,
Par l'oreille des auditeurs !
Les paroles, comme la neige
A flocons drus tombe en Norwège,
De sa bouche douce voloient,
Et les assistants engeoloient ;
Tant y-a que sa rétorique
A tout autre faisoit la nique.

En achevant ce long compte-rendu , nous ne pouvons que reproduire le jugement porté par Gaullieur sur le *Messager du Pinde*. « Ces citations suffiraient pour légitimer les titres de Samuel Henzi à la dignité de poète. » Certes, il n'y a rien de merveilleux là dedans ; mais il y a du trait, de la verve. On sent un homme qui possède sa langue, et qui plus est qui sait son monde. Il n'y a rien qui sente le vieux bernois. Les idiotismes même de ce langage ont leur attrait. C'est bien le français de notre Suisse romande, enté sur les traditions du bon siècle de la littérature de Louis XIV... »

En outre, le recueil d'Henzi a un intérêt historique : il nous montre, à côté du littérateur et du poète, le moraliste, le chrétien, le patriote tout dévoué à la Suisse ; ce sentiment domine ses rancunes contre l'aristocratie qui allait abattre sa tête pour affermir sa domination sur la ville et le pays. Le silence que garde le conspirateur, au moment où il ourdit sa trame fatale, et au retour d'un exil injuste, sur des abus qu'il lui eût été si facile de dénoncer et de livrer au mépris public dans un conte malin ou une mordante épigramme, comme il savait les faire si bien, prouve en faveur de la noblesse de son caractère. La

mémoire d'Henzi a été flétrie dans le passé, mais l'avenir la vengera et mettra au front du patriote martyr l'auréole qui glorifie à cette heure une autre victime des Bernois, le mystique et honnête Davel.

II.

Mémoire présenté à LL. EE. de Berne en 1744 : S. Koenig et S. Henzi exilés — Conspiration de 1749. — Découverte du complot; récit officiel. — Différend entre le Magistrat de Neuveville et le Maire Mestrezat. — Jugement de C. Meiners sur les événements. — Berne demande à Neuveville l'extradition des condamnés fugitifs. — Rapports difficiles entre Berne et l'Evêque de Bâle.

Cette étude littéraire achevée, abordons le côté historique de la vie d'Henzi. Après Monnard (1) et tant de récits parus dans les recueils suisses du siècle dernier, notamment dans l'*Helvetia*, nous ne voulons pas écrire la conspiration de 1749, mais seulement en relever quelques traits qui se rapportent à son chef, ou rentrent dans le cadre de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle.

Parmi les 27 « bourgeois et patriciens fidèles et obéissans, » qui adressèrent en 1744 un mémoire respectueux au gouvernement pour redresser les abus existants, figurait, à côté d'Henzi, un autre littérateur et savant distingué, Samuel Koenig. Ensemble ils avaient lutté pour la cause du bon goût et du progrès intellectuel, ensemble encore ils se retrouvaient sur un autre terrain, à défendre la cause du droit dans l'intérêt de leur ville natale. On sait ce qu'il en arriva. Bien que cette pièce ne renfermât « ni menaces, ni paroles acerbes, ni projet de violence (2), » son auteur et ses signataires furent condamnés de 5 à 10

(1) CH. MONNARD, Continuation de l'*Histoire de la Confédération suisse de Müller*, etc. Paris 1844, t. XIV, p. 427-480.

(2) MONNARD, ouvrage cité, p. 436.

ans d'exil. Le 18 avril 1744, S. Koenig écrivait à Albert de Haller, que son ingrate patrie avait forcé d'accepter une chaire à l'université de Göttingue : « Nous sommes plusieurs à la veille de nous voir bannis pour avoir formé le projet de dire respectueusement que nous souffrons... » Quant à moi, cela ne fait que hâter l'exécution d'un dessein pris sans cela, un exil plus ou moins long étant la première récompense pour un homme de lettres d'ici ; je veux tâcher de l'obtenir au plus tôt et je vous supplie, Monsieur, de m'y aider et de penser à moi dans l'occasion (1). » La récompense désirée ne se fit pas attendre. Le 30 avril, les signataires du « dangereux mémoire » comparaissaient devant le Petit-Conseil ; ils y reçurent une verte réprimande (2) ; les plus coupables prirent le chemin de l'exil ; de ce nombre les deux Samuel, Koenig et Henzi. L'appui de Haller et de Bernouilli ne manqua pas au premier : il était professeur de mathématiques et de philosophie à Franequer en Hollande, lorsque son ami rentrait dans sa patrie, et pensait suivre son exemple. Le 3 juin 1748, Koenig écrivait au grand Haller :

« Vous me ferez plaisir de sonder le terrain à Berne par rapport à mon retour, car je serais bien aise de savoir au juste à quoi m'en tenir, au cas que mon mal m'obligeât absolument de retourner dans l'air natal. Hors delà je ne voudrais point faire une démarche hasardeuse et qui ne me mènerait à rien, puisque je ne dois point songer à retourner dans ce pays là pour mon plaisir. Je suis d'ailleurs fort agréablement ici, et le serai plus dans la suite, quand Son Altesse m'aura fait venir à la Haye, ce qu'elle m'a promis positivement, et je ne suis ici que pour attendre la vocation. Mais si malheureusement il faut changer d'air, je serais en ce cas là bien aise d'avoir la liberté de respirer celui de nos montagnes, qui m'a toujours fait un bien infini. On vient de faire grâce à Henzi aussi, et il y a bien apparence que cela n'aura point de difficulté pour moi, qui suis le dernier : mais je ne veux point risquer, cela m'importe trop. »

(1) R. WOLF. *Auszüge aus Samuel Koenigs Briefen an Albrecht von Haller, mit litterarisch-historischen Notizen* (aus den Mittheil. der Nat. Gesells. in Bern.) Berne 1845, p. 7 et suivantes.

(2) MONNARD, ouvrage cité, p. 437.

Koenig espérait obtenir une chaire de professeur de mathématiques à Berne ; son projet échoua fort heureusement, car si, au lieu d'être en 1749 conseiller aulique et bibliothécaire du Prince Statthoudre de Hollande, et sur le point d'être nommé professeur de philosophie à l'académie de Haag, il se fût trouvé dans sa ville natale, peut-on savoir quel sort lui eût été réservé. La conformité de vues politiques d'Henzi et de Koenig en 1744, et la même peine infligée à tous deux, nous ont semblé dignes d'être relevées ; elles sont à l'honneur du patriote bernois.

Arrivons maintenant à la découverte de la conspiration, et voyons en quoi cet événement se lie par une trame bien légère, il est vrai, à notre histoire jurassienne. Laissons parler les actes, puisés aux archives de l'Ancien Evêché de Bâle (1).

Le 5 juillet 1749, à 7 heures du matin, le Maître-bourgeois de Neuveville, Schnider, informait le Maire Mestrezat, qui représentait le Prince dans cette partie de ses Etats, qu'une lettre de LL. EE. de Berne, à l'adresse des Maître-bourgeois et Conseil, venait d'arriver et qu'il voulait réunir ledit Conseil pour en faire lecture. Le Maire répondit qu'on pouvait convoquer le Conseil à huit heures et qu'il s'y trouverait. Des difficultés existaient alors entre la ville et ce magistrat, parce que le gouvernement de Berne correspondait directement avec les autorités de Neuveville, circonstance que le Maire envisageait comme attentatoire aux droits du Souverain, et qui avait déjà motivé des réclamations auprès de LL. EE. Le Conseil réuni, le Maître-bourgeois produisit la lettre et demanda au Maire s'il voulait être présent à l'ouverture et à la lecture de cette missive « puisqu'elle n'était adressée qu'aux Maître-bourgeois et Conseil. » Mestrezat répondit affirmativement, car « il » n'était pas permis à des sujets d'avoir aucune correspondance avec des Etats voisins ou étrangers à l'insu

* (1) Archives de l'Ancien Evêché de Bâle. Liasse : *Berne*.

» du Souverain ou de ses officiers ; » et comme le Bandéret répliquait que la question n'était pas décidée, le Maire reprit qu'elle l'était pour lui, le Prince ayant parlé tant par ses lettres à Berne qu'au magistrat de Neuveville; aussi longtemps que le Souverain ne se déjugerait pas, il exécuterait ses ordres. Enfin , après des pourparlers on ouvre la lettre. « Son contenu est un avis qu'un nommé » Samuel Henzi, leur bourgeois (de Berne), s'étant rendu » suspect à l'Etat et fugitif, LL. EE. requerroient le Magis- » trat de le faire arrêter avec tous ses papiers et effets, s'il » se trouvait rième leur jurisdiction, et de leur en donner » avis ; la date est du 4 du courant. »

« Cette lecture faite, «—poursuit le Maire dans la lettre qu'il adressa le même jour à l'Evêque, —» j'ai pris occasion de leur mettre devant les yeux les inconvénients qui pouvaient résulter de ces correspondances particulières privativement à l'Officier du Souverain ; par exemple, ai-je dit, supposé que ce Henzi se trouva au milieu de cette ville, je voudrois voir qui d'entre vous seroit assez hardi pour le saisir ou le faire saisir sans ma permission, laquelle je n'accorderois jamais, n'en étant, comme chef de la justice criminelle, point personnellement requis par LL. EE. et n'en ayant point d'ordres supérieurs, et que j'en allois sur le champ informer très humblement V. A.— Sur quoy je me suis levé et retiré; à peine avois-je mis la main à la plume pour dresser la présente, que le Maître-bourgeois m'est venu trouver de la part du Conseil pour me demander si je ne voudrois pas permettre que l'on afficha publiquement le signalement dudit Henzi, qui étoit renfermé dans la lettre de LL. EE. , j'ai répondu que non, et que je le défendois jusques à nouvel ordre ; sur ce il s'est retiré... »

Trois jours après, le 8 juillet 1749, nouvelle lettre du Maire de Neuveville au Prince-Evêque. Il rappelle en commençant, sa dernière missive, touchant l'invitation faite par LL. EE. de saisir Henzi, puis il ajoute: « On n'étoit pas alors encore instruit ici de la conjuration qui s'étoit seulement découverte à Berne le jeudi troisième du courant au soir, et ce ne fut que le dimanche 6 après midi qu'on en eut les premières nouvelles. »

Le lundi, à une heure après midi, le Maître-bourgeois Schnider informa de rechef Mestrezat qu'il venait de re-

cevoir une lettre de LL. EE. adressée aux Maître-bourgeois et Conseil et qu'il voulait faire assebler le Conseil pour en prendre connaissance. La scène du 5 se répète à quelques variantes près. Le Maire défend à Schnider de rien faire, sous peine de suspension. Conférence du maître-bourgeois avec Mestrezat, après que le premier eut pris conseil du Banderet et du Conseil de ville. — La lettre en question est sans doute un simple avis pour « la célébration du jour de jeûne,» insinue le Maître-bourgeois. — On ne se règle pas sur une conjecture, reprend le Maire ; il ne permettra point de réunir le Conseil avant de savoir le contenu de la lettre, mais il se prêtera à une convocation de « Messieurs du sceau » sur la Maison de Ville, où il se trouvera, et la pièce ouverte on verra « s'il y a nature à une convocation du Conseil ou non.» — La proposition est agréée ; « la chose s'exécute ainsi. » On ouvre la missive : « C'étoit une nouvelle réquisition de LL. EE. pour faire arrêter le lieutenant Henzi, frère du Capitaine, et un marchand Fütter, frère du lieutenant de ville arrêté, avec le signalement de l'un et de l'autre. » Mestrezat observa que la situation étant la même que samedi, il ne dévierait pas de sa ligne de conduite. Cependant comme il s'agit d'un cas grave, « d'un crime de lèze-majesté qui ne doit trouver asyle en nul lieu,» pour ne pas indisposer LL. EE. et craignant de paraître ne pas « désapprouver de telles énormes conspirations,» il consentait s'il était averti que les accusés fussent dans sa juridiction, de les faire saisir de sa part, et en référerait au Souverain. Le Maire, sur la demande du Maître-bourgeois relative à l'affiche des signalemens, s'y refusa de même, « l'affiche étant un acte de juridiction dont eux seuls étaient requis, » mais il autorisa d'avertir les seautiers et les cabaretiers. Là-dessus le magistrat satisfait se retira.

La seconde partie de la lettre offre un tout autre intérêt; elle a la valeur d'un document historique. Nous reproduisons en entier ce récit de la découverte de la conspiration. La plupart des faits sont connus; mais il y a aussi quelques incidents non encore signalés; c'est

Berne pris sur le fait, à une date mémorable. Les sources où puise le narrateur, les exagérations mêmes prouvent la terreur qui s'empara de l'aristocratie à la connaissance de cette entreprise hardie, prélude de la catastrophe de 1798 :

« Quant à ce qui concerne la conjuration en question, on en parle avec tant de différentes circonstances, comme à l'ordinaire dans ces sortes de cas, que je n'ose en rien écrire à V. A. que ce que j'ai lu moi-même dans des lettres venant de Berne, et même de la Maison de Ville, qui consiste en ceci :

« Que le jeudi, 3 du courant, sur minuit, deux des conjurés furent trouver M. l'Avoyer Isaac Steiguer et lui découvrirent la conjuration, en lui indiquant les principaux auteurs, et que cela devoit être exécuté le vendredi 4 à minuit ; que l'Avoyer relint ces deux personnes (qu'on ne nomme pas) et fit secrètement convoquer sur le champ le Conseil de Guerre et Secret, qui s'assembla après minuit, à une heure, chez lui ; qu'ayant concerté ensemble, on fit convoquer le Deux-Cents pour huit heures du matin, où l'on ne traita que de matières triviales et ordinaires, mais que sur la fin S. E. Steiguer se leva avec un visage assez pâle mais ferme, et dit que les grains manquoient, et qu'il ne restoit qu'une seule ressource à LL. EE. qui étoit de prendre 100,000 florins au thrésor, envoyer acheter des graines en Souabe et revendre la mesure aux bourgeois à 10 batz, et qu'il ne s'agissoit point de délibérer mais d'exécuter. Les Deux-Cents extrêmement surpris d'entendre l'Avoyer parler contre son ordinaire avec cet air décisif, ne firent que se regarder les uns les autres, en disant qu'il falloit que S. E. eut des raisons bien fortes pour prendre une telle résolution ; mais qu'à la bonne heure, on lui laissoit le soin de mettre ce projet en exécution ; sur quoy on se sépara sans que le Deux-Cents fut encore instruit de rien, et il ne resta que le Conseil Secret et de Guerre sur la Maison de Ville, qui, après résolution prise, envoya 4 personnes du Deux-Cents, entre autres le Major Tillier, pour saisir le Lieutenant de ville Fütter, qu'ils trouvèrent à sa toilette ; le sieur Tillier lui ayant demandé de but en blanc la liste des conjurés qu'il avoit, il sauta à une paire de pistolets, dont il lâcha un coup au Sr Tillier, qui ne fit qu'effleurer l'oreille et brûler la perruque ; il voulut redoubler du second, mais le feu manque, et ces 4 personnes lui étant tombées sur le corps, Tillier lui arracha le pistolet et lui lâcha le coup, dont il a rompu une mâchoire ; ensuite ils le déchaussèrent, deshabillèrent et le conduisirent en chemise et culottes en prison, après lui avoir enlevé la liste des conjurés, et cela publiquement par

le milieu des rues, ce qui causa d'abord beaucoup de rumeur dans la ville, d'autant que l'on continua à emprisonner tout de suite un bon nombre des conjurés qu'on put trouver ; j'en joins ici une liste. Ceux dont on a envoyé les signalements à la Neuveville sont actuellement pris ; le capitaine Henzi le fut le même jour, à deux lieues de Berne, en revenant de Berthoud. Sur le soir on ferma les portes. Le Deux-Cents fut de nouveau, et comme on ne se fioit à personne, les membres du Deux-Cents firent eux-mêmes la garde toute la nuit du 4 au 5, la ville étant partout illuminée de chandelles et de torches, et les rues barricadées. Le 5 on a fait prêter de nouveau le serment à toute la bourgeoisie et on a fait entrer deux cents miliciens qui font à présent la garde avec la bourgeoisie, mais sous les ordres et le commandement d'Officiers, membres du Deux-Cents.

« Les Conjurés doivent avoir été au nombre de 400, tant dans la ville que dans les bailliages des environs ; mais il ne doit y en avoir que 82 désignés dans la liste de Fütter.

« La Conjuration consistoit en ceci, que les Conjurés devoient mettre le feu à divers endroits de la ville et spécialement à la Maison de Ville ; qu'ils massacreroient sans miséricorde tous les sénateurs et membres du Deux-Cents qui iroient au secours du feu et de la Maison de Ville ; que les Conjurés du dehors se rendroient à l'heure assignée au signal du feu et au son de la cloche de l'Hôpital, aux portes de la ville, que le Lieutenant de ville Fütter ouvriroit avec des fausses clefs, que Walter, serrurier de la ville et qui se trouve arrêté, avoit faites ; la résolution des Conjurés étoit, qu'après que le Magistrat auroit été entièrement massacré, ils se rendroient dans la Grande Eglise avec la générale Bourgeoisie pour élire un nouveau Magistrat.

« Voilà tout ce que jusques ici j'ai pu apprendre de bien au vray, je ne doute pas que V. A. n'en reçoive des avis sûrs et plus circonstanciés. »

« Les deux grands mobiles de cette Conjuration ont été le Capitaine Michæli du Crêt, Genevois, qui a déjà tant eu de part dans les troubles de Genève de l'an 1734, et qui étant aux arrêts dans la forteresse d'Arburg, avoit été à sa réquisition transféré à l'hôpital de Berne, où il jouissoit presque d'une entière liberté, et le Capitaine Henzi, qui avoit déjà été exilé de Berne, il y a quelques années, pour cause de remuements, et auquel la rentrée avoit été accordée par grâce, il n'y a qu'environ une année. »

La liste des conjurés, jointe à cette lettre, est écrite en allemand ; elle porte les noms suivants :

« Le capitaine Henzi ; le lieutenant Henzi, son frère ; Michel du Crêt, de Genève ; le lieutenant Fütter ; Daniel Fütter, marchand ; Kupfer, de Soulidenbach ; Kupfer, de Werlaufen, son frère ; Kupfer, épicier ; Kupfer, capitaine ; Augsburger, cabaretier (?) et son frère ; Scheurer, Suisse de la cathédrale ; Murli, fondeur en cuivre ; Werner, tondeur et le marchand, son frère ; Reinart, étudiant ; Wyss, boulanger ; Wurstemberger, capitaine ; Herman, marchand, le fils ; Walter, serrurier ; Steck, portier à l'hôpital. »

Au bas est écrit de la main du Maire de Neuveville :

« Le nombre des prisonniers est actuellement de 35, sans ceux qui ont aux arrêts dans leurs maisons. »

La réponse de la Cour aux lettres de Mestrezat se fit attendre quelques jours ; elle a trait au conflit soulevé par le représentant du Prince et est très laconique quant à la conspiration. Le conseiller Decker écrit de Porrentruy, 15 juillet 1749, au nom de l'Evêque de Bâle :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous mander que S. A. a bien reçu les trois informations que vous luy avez envoyées, l'une du 24 du mois dernier, les deux autres du 5 et du 8 de ce mois. L'on ne peut qu'être surpris ici de voir que Maîtrebourgeois et Conseil, même dans un tems de crise et après ce qui leur a été dit, affectent ni plus ni moins de sortir de leur sphère et de vouloir délibérer à votre exclusion sur une demande à eux faite, qu'ils savent du reste n'être partie capable, eux seuls, d'en connoître, ni de l'accorder. Aussy a-t-on fort aprouvé dans cette Cour ce que vous leur avez reproché, et ce que vous avez fait en vertu de votre office à cette occasion. »

» Du reste c'étoit un projet exécrible que celuy que nous apprenons que certains scélérats avoient médité à Berne. Il n'est que juste de refuser tout azyle à des perturbateurs du repos public, reconnus et déclarés pour tels. »

Quand cette lettre arrivait à Neuveville, les exécutions sanglantes avaient lieu à Berne, le 17 juillet. — Nous n'avons pas à dépeindre cette scène rendue atroce par les circonstances qui l'accompagnèrent ; on en peut lire les détails dans Monnard ; l'histoire suisse offre peu de pages plus émouvantes, c'est l'horrible dans toute sa beauté. Cependant, avant de poursuivre le récit des différends nés

par le fait de la conspiration, entre l'Evêque de Bâle et la Neuveville, accordons encore un souvenir à Henzi. Les archives ne nous fournissent rien concernant son supplice; néanmoins nous avons sous les yeux un ouvrage qui mérite sous ce rapport quelque attention. Nous avons compulsé nombre de voyages en Suisse de la seconde moitié du XVIII^e siècle, afin de rencontrer, si possible, un jugement sur le conspirateur et ses complices; un seul nous a renseigné et ajoute quelques traits au tableau de cette journée sinistre, ce sont les *Lettres sur la Suisse* (1) de C. Meiners. Professeur de philosophie à cette université de Goëttingue, où le grand Haller avait enseigné avec éclat, cet écrivain, en visitant notre patrie, y apportait avec l'amour de ce peuple dont l'historien bernois vulgarisait les annales sous une forme si attachante, le zèle d'investigations, l'impartialité et le sentiment de la liberté si chers aux enfants de la docte Allemagne. Il avait dans ce pays des collègues et des amis, dont la complaisance guida ses recherches et le mit à même de parler sainement des Etats, des hommes et des choses; c'est le cas pour Berne. Un souffle d'indépendance anime ces pages où il défend la cause du peuple, de l'opprimé contre l'aristocratie et les puissants du jour. La première édition de ce livre lui valut des critiques, et dans la seconde il dut consacrer une préface nouvelle pour justifier ses allégués; comme de juste, les reproches partaient surtout des personnes en cause, et, dans ce cas, la ville des Zœhringen, cette Venise helvétique dont des mains téméraires avaient voulu ouvrir le livre d'or, ne restait pas en arrière. Pour nous c'est une raison de plus d'entendre ces paroles d'un étranger. Il n'a garde de donner gain de cause aux conjurés, d'approuver leur tentative; il nage aussi dans le courant patricien en résumant cet épisode, mais il y a bien des notes

(1) *C. Meiners. Briefe über die Schweiz*, 2^e Auflage. Berlin, 1788 4 vol. in-8°. Voir dans la 2^e préface la réponse aux attaques contre son livre, p. XXVIII et suiv.; et sur la Conspiracy de 1749, t. I, p. 330-337.

justes, bien des appréciations exactes dans cette lettre, datée de Nidau, 14 juillet 1782, à la veille du jour anniversaire de la mort de Samuel Henzi. Faisons quelques citations, après avoir remarqué que Meiners nous dit « qu'il a eu le bonheur de recevoir sur la dernière conspiration des nouvelles, qui sans doute ne sont pas connues de beaucoup d'habitants de Berne. » — Voici comme il s'exprime sur les chefs du complot : « Les principaux Conjurés n'étaient pas les trois personnes exécutées, » Henzi, Emmanuel Fueter et Wernier, mais bien Gotfried Kuhn, tanneur, Daniel Fueter, orfèvre, et Gabriel Fueter, marchand. Ce dernier peut être appelé à juste titre la tête de toute la conjuration, parce qu'il avait gagné son frère le lieutenant Fueter exécuté, Henzi et la plupart des autres. Les conjurés proprement dits n'étaient pas plus de vingt.... » Passant à Henzi, Meiners en parle en ces termes : « Dans toute la bande, Henzi était le seul homme de tête et de caractère, qui mérite la pitié, parce qu'il fut entraîné par une vengeance aveugle dans une entreprise folle, telle que la conspiration. » L'auteur rappelle l'exil d'Henzi et la haine qu'il avait vouée au gouvernement pour n'avoir pas été nommé bibliothécaire en 1748, et il poursuit :

« Il s'opposa toujours à des voies de fait sanglantes et désastreuses, par où les autres voulaient commencer, et il fut aussi le seul, qui agit d'après un plan et désira que les autres fissent de même. Le reste, surtout ceux que nous avons désignés comme les trois principaux chefs de la Conspiracy, parlaient et agissaient comme des insensés. Le projet n'allait à rien moins qu'à égorger les hommes les plus distingués de l'Etat, à enfermer le Conseil à la Bibliothèque, à mettre le feu à la ville en plusieurs endroits, à s'emparer du trésor, etc.... Henzi fut le premier qui commença à s'apercevoir qu'avec des hommes tels que ses complices, on ne pouvait rien exécuter de grand, et qu'on n'était plus en sûreté dans ce lieu. C'est pourquoi, sans rien dire, il avait déjà emballé ce qu'il avait de mieux, et était juste sur le point de retourner en France ou en Italie, où il avait servi autrefois comme officier, lorsque la conspiracy fut découverte par un

conjuré.... Des conjurés que l'on arrêta, trois seulement furent exécutés ; les autres furent bannis, la plupart grâciés. Parmi les fugitifs on condamna par contumace les chefs du complot et des projets les plus violents, à un genre de mort plus sévère que celui subi par Henzi et ses amis, mais dans la suite on leva complètement cette peine, et les deux Fueter bannis vivent aujourd'hui tranquilles dans leur ville natale. Selon toute apparence, les personnes exécutées auraient subi une peine moins forte si le procès n'avait pas été conduit et achevé avec tant de précipitation. Le public d'alors souhaitait en particulier à Henzi un sort moins rigoureux, parce qu'il s'était en quelque sorte retiré du complot par sa suite déjà presque commencée avant la découverte de la conjuration, et parce que les autres mécontents avaient plutôt parlé d'une manière imprudente de changer la Constitution, qu'ils n'avaient projeté un complot réel. Mais Henzi ne devait pas mourir seul, en outre il devait être témoin de l'exécution de ses complices. J'approuve cela d'autant moins que l'on força le bourreau qui avait été une connaissance ou un ami des condamnés, à envoyer ces derniers de vie à trépas, et ce malgré sa demande qu'on chargeât cette fois un autre de cette triste besogne. Par cette cruauté on ne punissait pas seulement les conjurés, mais encore le bourreau innocent, si toutefois il enlevait d'un seul coup à ses amis la tête et la vie. Et comme on pouvait supposer que la compassion et le mauvais vouloir feraient trembler sa main ou lui ôteraient de sa force, on exposait les condamnés au danger de subir une peine beaucoup plus sévère que celle qui leur était édictée par la loi. En effet le bourreau manqua plusieurs fois son coup, et à la vue du dépècement de ses amis, Henzi s'écria : « quelle boucherie ! » Il est inexact qu'après avoir reçu du bourreau un coup portant à faux, il ait dit : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent ! » Je le tiens d'une personne respectable, qui se trouvait près de Henzi, et qui l'observait attentivement à ses derniers moments. Henzi fut le seul qui regretta ses actes ou plutôt sa folie, et qui en subit la peine sans murmure et sans peur. Lorsqu'on exécutait ses amis, il tint ses yeux immobiles fixés sur ce spectacle sanglant, bien que les personnes qui l'environnaient le priassent de détourner son visage,... »

Malgré quelques erreurs (1) ce tableau est fidèle, et l'on

(1) Nous nous bornerons à signaler une erreur capitale. Henzi ne fut témoin que de la mort de Wernier, Fueter ayant été exécuté après lui. Quant aux derniers mots de Henzi : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent, » les relations diffèrent sur les paroles non sur le sens. Aucune ne révoque en doute cette protestation contre un acte de lèze-humanité.

se plait à rencontrer un fils de la noble Allemagne plaident en Suisse les circonstances atténuantes en faveur de cette grande victime. Le fait nous a semblé digne d'être relevé.

Après le supplice des trois principaux d'entre les conjurés que LL. EE. de Berne tenaient entre leurs mains, les enquêtes et les condamnations se succédèrent rapidement. Le 14 août, l'Etat de Berne adressa une lettre à l'Evêque de Bâle, lui annonçant qu'on avait jugé un certain nombre des conjurés; la plupart étaient condamnés à un exil perpétuel, les autres à un bannissement pour un temps plus ou moins long. Cette lettre était accompagnée du signalement des coupables auxquels on interdisait le séjour dans la Confédération et les pays alliés. On priait le Prince de ne pas tolérer leur présence dans ses états, de leur refuser tout asile et d'expulser ceux qui se trouveraient sur son territoire. Ces mesures de sûreté générale contre des conspirateurs intéressaient aussi le gouvernement de l'Evêque; on userait de réciprocité à son égard, si jamais il y avait lieu.

La veille (13 août), une lettre d'une autre nature parvenait à la Cour; elle émanait de Fr. de Blarer de Wartensee et de F. Mayer, baillis de Byrseck et de Pfeffingen. Ces fonctionnaires informaient le Prince que Samuel Ruille, capitaine-lieutenant de Berne, leur avait communiqué un ordre reçu du haut Etat, le 8 courant, qui requérait l'arrestation des conspirateurs fugitifs, dont on donnait le signalement, sous réserve d'indemniser de tous frais en résultant, et de payer 50 écus aux dénonciateurs; ils demandaient en conséquence des instructions à leur souverain. La réponse du Conseil aulique est du 18 août. Elle rappelle aux deux Maires que la réquisition de l'Etat de Berne devait être adressée au gouvernement de l'Evêque; c'est dans ce sens qu'ils parleront au capitaine Ruille. On lui envoie un *formulaire* qu'ils

n'auront qu'à transcrire et à lui expédier. Dans cette pièce, on insiste sur les droits de l'Evêque; le gouvernement bernois doit en référer directement à Porrentruy, il peut compter sur une réponse telle qu'on peut l'attendre d'un Prince qui hait les destructeurs du repos public et désire que les rapports de bon voisinage se maintiennent entre les deux pays.

Le 21 août, le Prince de Rinck recevait une nouvelle missive du Maire de Neuveville; la situation était toujours la même, l'Etat de Berne continuait à correspondre directement avec la ville dans des affaires qui relevaient du représentant de l'Evêque. Le 18, le Maitre-bourgeois Schnider reçut une lettre de LL. EE. et annonça au Maire qu'il convoquait le Conseil sur le lendemain pour en faire l'ouverture et la lecture. Le Maire autorisa la réunion moyennant s'y trouver « pour savoir ce que ces correspondances particulières entre Berne et le Magistrat avec » préterition de l'Officier du Prince, pouvoient signifier. »

— Le Conseil se tint le 19, Mestrezat s'y rendit, sans siéger. On ouvrit la lettre, et la lecture fut suivie d'une discussion entre le Maire et les Conseillers. Le Maire commença par rappeler ce qui avait déjà eu lieu à cet égard, les réclamations que le Prince avait adressées à LL. EE. et dont ils étaient informés, ses propres représentations à l'occasion de pareilles adresses.

« Je leur dis, écrit-il, que lassé de voir cette obstination à continuer les adresses sur ce point, nonobstant qu'après que V. A. en eut témoigné son mécontentement à LL. EE. on eut d'abord changé, je leur déclarois, qu'en ma qualité d'Officier et pour la conservation de la juridiction de V. A. à qui seule la juridiction criminelle et le droit d'azyle et de protection appartenoit dans cette ville, je ne pouvois ni ne voulois accorder aucun effet à cette lettre, et qu'à moins que je ne receusse d'autres ordres, les exilés en question n'avoient qu'à venir à la Neuveville, que je leur accorderois asyle et protection. Le secrétaire de ville me dit qu'il ne croyoit point que je fusse en pouvoir de le faire, sans la participation et le concours du Conseil par la raison que les franchises leur accordoient le droit et le privilége de

recevoir des habitans et bourgeois dans la Ville et Majorie. Je lui répondis que je convenois de la franchise, mais qu'elle ne pouvoit s'exercer sous la présidence et autorité de l'Officier du Souverain, et que la grande question étoit de savoir si le Souverain, en leur accordant cette franchise, s'étoit tellement dépouillé de son droit de Souveraineté à cet égard, qu'il ne lui fut pas loisible de recevoir également de sa propre autorité des bourgeois et habitans, et d'accorder asyle et protection à qui bon lui sembleroit. »

Après d'autres paroles échangées, le Maître-bourgeois s'excusa en disant qu'il n'était pas la cause si Berne adressait ainsi ses lettres. Le Maire répliqua qu'il avait lieu de soupçonner des connivences à cet égard. Le secrétaire de ville le nia, offrant de communiquer toutes les lettres émanées du conseil et écrites à Berne; on se convaincra qu'il n'en est point parlé un mot. « Je lui répondis pliquai que j'en étois très persuadé, mais que je savoys que ce n'étoit pas uniquement sur les lettres du Conseil d'ici qu'on se déterminoit à Berne, mais le plus souvent sur des lettres de particulier à particulier, témoin ce qui étoit arrivé au sujet de la députation du baillif Muller, qui n'avoit point été envoyé en conséquence d'une lettre du Conseil de ville, mais seulement en conséquence de diverses lettres particulières, et notamment d'une de 5 pages que l'avoyer Steiguer avoit lue en Deux-Cents. »

Le secrétaire observa qu'il conviendrait d'inscrire quelque chose au protocole, « pour savoir ce qu'on aura à faire. » Le Maire dicta alors une déclaration quant au maintien de la juridiction du Prince: « il regardoit cette dite lettre de LL. EE. relativement à l'effet qu'elle doit produire dans cette ville, comme non avenue et non écrite; » il requérait le Conseil d'en donner avis à qui de droit, « pour que dans la suite telles lettres et surtout au sujet de telles matières soyent adressées convenablement, ainsi que S. A. en a déjà fait souvenir à LL. EE.; » et au cas où cela n'arrive pas, le « Chatelain sera obligé à teneur de ses instructions, de procéder d'une façon

» qui rendra désagréable à LL. EE. l'effet de leurs lettres. » Le Châtelain demanda en outre un extrait du Manuel du Conseil portant cette représentation, et une copie tant de la lettre de Berne que de la pièce y incluse, pour les transmettre au Prince.

La lettre de Mestrezat se termine ainsi :

» Quant au procédé dont je les ai menacé, ma pensée est celle-ci : que s'il arrive encore une lettre de Berne avec une telle adresse particulière au Magistrat, je la retirerai d'entre les mains du Maître-bourgeois et l'enverrai toute close et cachetée à V. A. pour en disposer.

» J'ai apris d'une personne de ma connaissance, que dinant chez le nouveau chancelier Gross de Berne, il y a peu de tems, on parla de cette contestation au sujet de ces adresses : ledit Sr Gross dit positivement que c'étoit une ancienne observation et un ancien style qu'on n'étoit point intentionné de changer. »

Or, la lettre de Berne, objet de tant de contestations, dont le Prince recevait copie authentique faite par le secrétaire Gibollet, portait la date du 14 août; elle était en tout point identique à celle adressée le même jour à l'Evêque de Bâle. Quant à la pièce incluse, c'était le signalement des conjurés jugés récemment. Ils étaient au nombre de neuf : six étaient condamnés à un exil perpétuel, Frédéric Kupfer, fabricant d'indienne; Rodolphe Reinhardt, étudiant; Frédéric Henzi, ancien lieutenant au service de Modène; Béat-Louis Lerber; Emmanuel Knecht, tanneur; Frédéric Christen, orfèvre; deux, Rodolphe Wyss et Gabriel Scheurer, à 20 ans de bannissement, et Manuel Bondeli, boulanger, à dix ans de la même peine.

Il n'est pas sans intérêt de connaître le signalement de ceux des conjurés qui ont joué le rôle le plus actif dans cette affaire. Frédéric Kupfer du Soulgenbach, dont la fabrique nourrissait plus de trois cents pauvres et qui échappa à une condamnation capitale, grâce à l'intervention généreuse d'une demoiselle Tscharner et à la ruse du jeune ecclésiastique chargé de copier la

procédure pour le temps voulu (1), était âgé de 41 ans; il était bien pris dans sa petite taille, avait la figure ovale (*runden Glatten*), les yeux gris, les cheveux bruns courts et légèrement frisés, la barbe et les sourcils bruns; il portait un habit bourgeois, le plus souvent de couleur olive (*gruene*). — L'étudiant Reinhardt, qui avait apporté dans la conspiration tout le feu de la jeunesse, et grossi par ses démarches actives le nombre des conjurés, le même qui, réfugié aux Pays-Bas, devait par ses paroles hardies et ses lettres, provoquer des mesures répressives de la part de LL. EE. réclamant sa translation à Surinam ou à Batavia (2), était alors âgé de 24 ans, le plus jeune de tous avec Emmanuel Knecht: taille moyenne bien prise, figure allongée, nez petit et retroussé, front haut, cheveux noirs courts et frisés, avec barbe, grands yeux bruns, bouche rosâtre (*rothlechten*); il portait un surtout bleu, une veste noire, des hauts de chausse gris clair; jambes un peu épaisses; pieds courts. — Frédéric Henzi, le frère du capitaine, n'avait que 35 ans; petit de taille, figure rouge (*rothlechten Glatten*); près de l'œil, du côté droit, une marque de naissance de couleur rouge; yeux gris; chevelure blonde un peu foncée et liée ensemble (*grade zusammen gebundene*), barbe rousse.

Le Conseil aulique répondit le 31 août à LL. EE., au nom du Prince-Evêque. Après avoir accusé réception de la lettre du 14, dont il rappelle le contenu, il fait remarquer que, presque à la même époque, lui parvenait un rapport du Maire de Neuveville l'informant que les Bourgmestre et Conseil avaient reçu, à leur adresse particulière, une missive de LL. EE. les requérant de veiller sur les personnes bannies du pays et de ne pas les y tolérer. On ne veut et ne peut considérer la chose que comme une faute commise à la chancellerie, vu que LL. EE. doivent se rappeler que dans leur lettre du 9 septembre 1748,

(1) MONNARD, Continuation de Muller, t. XIV, p. 465, 466 et 443.

(2) Id., ouvrage cité, p. 443 et 473.

elles ne demandaient rien d'autre qu'une libre correspondance avec la Neuveville quant aux affaires bourgeois; cette correspondance en tout temps n'a eu lieu que pour remplir des devoirs de bourgeoisie réciproques, et LL. EE. n'ont jamais voulu par là engager les Neuvelois à manquer à l'obéissance due à l'Evêque, leur Souverain. Or, d'après ces principes qui sont les leurs, confirmés du reste par une lettre en réponse, du 22 septembre 1748, une missive *réquisitoriale* de la nature de celle envoyée au Magistrat de Neuveville, avec une adresse particulière, ne peut être envisagée comme regardant des devoirs réciproques de bourgeoisie, lorsqu'il s'agit de bannis, qui sont simplement des étrangers quand ils arrivent sur le territoire de Neuveville. Le haut Etat de Berne ne peut ignorer que d'après le Coutumier de Neuveville, part. 2, litt. II, 1-2, la *Jurisdiction* et l'*Inquisition* des étrangers est uniquement du ressort du Châtelain de l'Evêque. Dans cet état de choses, on espère que LL. EE. corrigent la faute qui a été commise et feront droit à cette juste réclamation, et que le Prince en sera informé; à cette condition, on veillera à ce que les bannis ne soient pas plus tolérés à Neuveville que dans le reste de l'Evêché. L'intention bien connue du Prince est d'entretenir toujours les meilleurs rapports de voisinage et d'amitié avec le haut Etat de Berne. On espère que dans l'occurrence présente le droit du Souverain sera rétabli à Neuveville, et partant, on se conformera au désir exprimé par LL. EE., qui agiront de même à l'encontre des personnes exilées de l'Evêché et du territoire bernois..... La lettre se termine par un compliment à LL. EE. au sujet de la découverte de la conspiration si heureusement réprimée.

Copie de cette longue missive (et de la lettre de Berne du 14 août) fut envoyée le 3 septembre au Maire de Neuveville. On lui donne des louanges pour le zèle qu'il a mis à défendre les droits de son Souverain. Il est rendu attentif sur ce fait que la lettré de Berne à Neuveville est de la

même époque et conçue dans les mêmes termes que celle à l'Evêque, comme il pourra s'en convaincre en comparant les deux pièces..... D'après la réponse à Berne, le Maire verra comme il doit se comporter dans cette affaire jusqu'à nouvel ordre. Le point essentiel de la lettre est le suivant, nous semble-t-il. On prie Mestrezat de fournir des renseignements dès que l'erreur sera corrigée à la chancellerie, sinon ce qui aura été fait d'après l'intention du gouvernement de Berne, si la chose parvient à sa connaissance (1). La Cour a toute confiance dans le Maire, sa conduite honorable lui est un garant qu'il défendra toujours avec chaleur les droits du souverain...

Mestrezat répondit au Conseiller aulique, qui lui adressa cette lettre, le jour même de sa réception (2). Nous en extrayons quelques passages :

« Monsieur, par le pacquet de lettres que je reçois de la part de Messieurs du Noble Conseil au sujet de la correspondance particulière de Berne avec le Magistrat d'ici, j'ai eu occasion de remarquer que vous leur aviez fourni des idées et communiqué les priora, je suis charmé que cela ait porté à prendre le parti avec cet Etat que l'on a pris, je me réglerai selon cela.

» J'ai apris ici avec beaucoup de plaisir des nouvelles de votre séjour à Soleure, je conte que parmi les plaisirs, vous aurez encore pensé aux intérêts de la Paix et de la Tranquillisation de ce pays, c'est ce qui peut en faire suporter avec patience le délai.....

» Je vous joins ici deux pièces qu'on m'a envoyé ; Je suis certioré qu'on a fait prêter aux exilés le serment de bannissement non seulement hors de toute la Suisse mais encore hors de la Principauté de Bâle spécialement, n'est-ce pas l'entendre comme il faut cela, pendant que cet Etat ne se fait point de peine d'accorder des gratifications ou-

(1) « Aus der Antwort wird zu entnehmen seyn, wie Ihr Euch bis auf weitern Verordnung in der Sache zuverhalten, und wissen werdet, es einzubereichten, sobald der Canzley Fehler solte corrigiret werden, oder sonst was von der Gesinnung des Standts Bern, diese Sach betreffend, zur Wissenschaft gelangen möchte. »

(2) Cette lettre est datée du 3 septembre 1749; c'est une erreur, puisqu'elle est écrite en réponse à la missive du Conseil aulique du même jour. Il n'est pas indiqué non plus à quel membre du conseil elle est adressée.

vertement aux chefs de la Rebellion d'Erguel, condamnés aux frais par sentence souveraine.

» Il paroît ici une copie de lettre du Roy de Prusse écrite au Gouvernement de Neufchâtel, par laquelle il le charge en substance de témoigner à Berne la part qu'il a pris à la découverte de la conjuration, et combien il s'intéresse à la conservation de l'Etat... »

L'Etat de Berne adressa encore en septembre deux lettres à l'Evêque de Bâle touchant la conspiration. Par la première, du 15, il annonce que trois conjurés, qui se sont échappés par la fuite au châtiment qu'ils méritaient, ont été condamnés par contumace, savoir Gabriel Fueter, Godefroy Kuhn et Daniel Fueter. Leur signalement est joint à la lettre, et l'on invite le Prince, s'il parvient à les découvrir, de procéder à leur arrestation. LL. EE. comptent sur la vraie et loyale amitié dont le Prince leur a déjà donné tant de preuves.— La seconde, du 18, accompagne le *Manifeste* (1) que le gouvernement a jugé à propos de publier pour répondre aux « paroles erronées et aux *impressions* (*Impressionen*) fausses répandues au dehors » sur les derniers événements survenus dans la capitale.

Les dernières correspondances que nous avons relatées, tant à la Neuveville qu'à Berne, émanaient du Conseil aulique. Le Prince était absent de sa capitale à cette époque. De retour à Porrentruy, il écrivit à l'Etat de Berne le 10 novembre 1749. Cette missive assez étendue remémore ce qui s'est passé dans cet intervalle. Après avoir relaté les lettres de LL. EE. du 14 août, des 15 et 18 septembre, il passe à l'incident de Neuveville et ap-

(1) *Manifest, anschend die im julio 1749, in der Statt Bern entdeckte Conspiration.* Bern 1749, br. in-4° de 30 pages. — Cette pièce, faite pour éclairer le public, ne remplit pas son but; elle dit très peu de chose sur la conspiration. Le *Manifeste* (13 pages) est suivi du jugement des trois condamnés à mort (p. 14-16); des six conjurés bannis à perpétuité (17-19); des trois contumaces (p. 20-23); de Rodolphe Vernier, banni à perpétuité (p. 24-26), et de Jaques Barthelemy Micheli du Crest de Genève (p. 27-29). Berne ne se compromettait pas en publiant ce pâle factum, mais pour l'historien son silence en dit suffisamment.

prouve en tout-point la ligne de conduite suivie par son Conseil. Il répète à peu près dans les mêmes termes ce que celui-ci a avancé, que la correction de l'erreur commise à la chancellerie est en quelque sorte une condition pour que les bannis soient éloignés de son territoire. En ce cas seulement il agira efficacement contre eux. Cependant, comme le haut Etat de Berne n'a plus envoyé ses deux dernières communications touchant les trois contumaces et le manifeste aux Maître-bourgeois et Conseil de Neuveville, bien que la Cour n'ait pas reçu les explications qu'elle attendait, il doit considérer ce fait comme une reconnaissance tacite de ses droits. Le Prince de Rinck exprime sa satisfaction de voir vider ainsi ce différend; sa lettre de ce jour doit être envisagée par LL. EE. dans un sens favorable à leur requête; c'est un témoignage de bonne amitié et de bon voisinage entre les deux Etats. Non-seulement les bannis ne seront ni tolérés, ni secourus dans l'Evêché, mais les trois contumaces, s'ils sont découverts, seront immédiatement arrêtés et livrés à Berne. En se réjouissant que la conspiration qui menaçait le gouvernement ait été découverte, le Prince forme des vœux pour que le haut Etat, rendu à la tranquillité et à la paix, prospère comme du passé.

Cet incident n'eut pas d'autre suite. Les archives ne nous apprennent plus rien sur les complices de Henzi; seulement, vingt ans plus tard, sous le règne de l'Evêque Simon-Nicolas, nous trouvons une pièce qui concerne deux des bannis. Jean-Rodolphe Wyss, ancien secrétaire de l'abbaye du More, et Gabriel Scheurer, ancien suisse de la cathédrale, ayant achevé leur temps d'exil, avaient demandé à rentrer en grâce et à regagner leurs foyers. Cette requête fut accueillie; le 11 août 1769, l'Etat de Berne en fit part à l'Evêque de Bâle, de même qu'aux cantons et alliés de la Suisse, dont le territoire était interdit aux condamnés. Le 28 août, Simon-Nicolas accusa réception de cette missive à LL. EE. en ajoutant qu'il

avait de suite fait publier par ses baillis la libre entrée de Wyss et de Scheurer dans leur ville natale et toute la Confédération.

Juin 1859.

III.

Rodolphe Henzi — Sa jeunesse. — Ses travaux littéraires. — Course dans le comté de Neuchâtel. — Promenade pittoresque dans l'Évêché de Bâle : La terre natale. — Une rencontre à Bellelay. — Le curé proscrit. — Tolérance et christianisme. — La famille Royale de France en 1792.

En mourant, Samuel Henzi n'emportait dans la tombe ni son amour pour les lettres, ni son dévouement à la Suisse ; il léguait ses qualités à l'aîné de ses fils, Rodolphe, auquel nous consacrerons ici un modeste souvenir (1)

On lit dans Monnard : « Lorsque, avec les autres bannis, » la veuve de Henzi, issue de la famille Malacrida, arriva » sur les bords du Rhin, elle sentit le sang italien se re- » muer dans ses veines ; montrant aux assistants ses deux » fils en bas âge : « Tout chers que me soient ces enfants, » s'écria-t-elle, je les noierais dans ces flots, si je pensais » qu'ils ne vengeront pas le sang de leur père. » Meilleurs » républicains, les fils gardèrent dans leur cœur l'amour » de la patrie. Gouverneur des pages du stathouder, l'un » d'eux rendit dans la suite à la Haye de nombreux ser- » vices à ses concitoyens (2). »

Le gouverneur dont parle l'historien, est Rodolphe Henzi, né à Berne, en 1731. L'année même où son père fut exilé de Berne avec Koenig (1744), il était à Neuve-

(1) Nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt quelques détails sur *Rod. Henzi*, — on remarquera ce changement dans l'orthographe du nom de famille — comme complément à cette étude sur *Sam. Henzi*. Nous n'écrivons ici ni une biographie, ni une esquisse littéraire : les matériaux nous manquent d'ailleurs pour tenter ce travail.

(2) MONNARD, *Hist. de la Conf.*, t. XIV, p. 468.

ville (1). Le jeune homme n'oublia jamais son séjour sur les bords du lac de Bienne, ainsi que son camarade de pension, Bourquin, maire de Sonceboz.

Quand fut découverte la conspiration, le 2 juillet 1749, et que le lendemain on voulut arrêter Henzi à son retour de Berthoud, Rodolphe essaya d'arracher son père au danger. Voici comme Monnard raconte cet incident: « Sur ces » entrefaites, Bondeli, avoyer de Berthoud, venu à Berne, » reçut ordre de retourner en hâte à son poste pour faire » arrêter le chef du complot et envoyer à Berne cent » hommes de Berthoud et des environs. La famille de » Henzi voulut faire prévenir celui-ci par un exprès, mais » on arrêta ce messager à la porte de la ville. Le fils de » Henzi, alors âgé de dix-huit ans, essaya de sortir avec » un ami par la même porte ; il la trouva fermée ; il prit » un détour pour passer l'Aar dans un bac ; le batelier lui » fit un signe de refus. Dans son désespoir de ne pouvoir » sauver son père, il se roula par terre ; son ami ne l'em- » pêcha qu'à grand'peine de s'ôter la vie (2). »

Eloigné de la Suisse et établi à la cour de Hollande, Rodolphe Henzi n'en resta pas moins fidèle au culte du pays natal ; on dirait même que, pour calmer les douleurs de l'absence, il tournait de préférence ses études de ce côté. Ses diverses publications, de 1780 jusqu'à sa mort, se rapportent toutes à notre patrie. Il y faisait de fréquents voyages ; sa plume facile composait le texte qui accompagnait des publications artistiques d'un véritable mérite, et pour lesquelles il n'épargnait ni le temps, ni les dépenses. La première en date est très estimée et porte ce titre : *Vues des Alpes et glaciers les plus remarquables de*

(1) HENTZI, *Promenade pittoresque dans l'Evêché de Bâle*, t. II, p. 131.

(2) MONNARD, ouvrage cité, p. 449. — On voit par ce passage que Rodolphe Henzi, âgé de dix-huit ans, plus tard *gouverneur* en Hollande, ne pouvait être un des enfants *en bas âge* que leur mère aurait préféré noyer dans le Rhin, plutôt que de les savoir en vie sans venger la mort de leur père. Il y a là sans doute une erreur qui aura échappé à l'historien.

la Suisse, 40 feuilles gravées et imprimées en couleur, in-fol. Paris 1780.

En 1787, paraissait dans les *Etrennes helvétiques* un travail de Hentzi : *Course dans le comté de Neuchâtel* (1). L'aimable touriste, après avoir vanté et décrit cette ville hospitalière, où il fut, en septembre 1750, témoin de la terrible inondation qui la submergea en partie, et dont il prenait congé à regret, devant se séparer de son excellent ami le chancelier Boive, visite les gorges du Seyon, Peseux, Corcelles, Rochefort, Brot, esquissant d'un pinceau léger les sites qu'il parcourt, sans en oublier l'histoire et les traditions. Chemin faisant, il observe les richesses du sol ; il indique des améliorations qui lui semblent d'une grande utilité et que l'on a en effet opérées de nos jours. Hentzi prodigue ses couleurs les plus riches pour peindre l'ermitage du *Chenet* (2), qu'il habita pendant son séjour en Suisse cette année (1785), goûtant les douceurs de l'amitié ; les beautés de la nature environnante, la vue splendide qui se déroulait aux regards depuis la terrasse, « sauvage belvédère » dominant la contrée, doublaient le prix de cette solitude si chère à son cœur. Quoi de plus frais que cette page et de plus vrai en même temps :

« Cette terrasse, où l'art n'a point offusqué la nature, n'est ombragée que de quelques sapins. A sa droite, se présente un paysage animé par plusieurs beaux villages : *Peseux*, *Cormondrèche*, *Bolle* avec la petite ville de *Boudry* et le château de *Beauregard*, sont sur le penchant de la colline. Les villages de *Colombier*, *d'Auvernier*, de

(1) *Etrennes helvétiques et patriotiques* pour l'an de grâce MDCCLXXXVII n° v. Laus., in-24. La *Course* comprend 16 pages ; elle est signée : M. H. de B... C'est seulement en la reproduisant dans les *Mélanges helvétiques*, t. II, que Bridel donna le nom exact de l'auteur et la date du voyage, 1785. Les *Etrennes* de même indiquent simplement *Boive* par le mot : *Ch....lier*.

(2) « Avant que d'arriver à *Peseux*, dit Hentzy, on passe sous le *Chenet*, solitude dans une situation romantique. Je me rappelle avec trop de plaisir les agréables moments que j'ai passés dans ce tranquille séjour, pour me refuser celui d'en retracer une légère esquisse. »

Serrières se mirent dans les ondes transparentes du lac, dont ils enrichissent les bords. Une échappée de vue dans les défilés des montagnes de *Boudry* et de la *Tourne*, laisse entrevoir le passage du Val-de-Travers. A la gauche, l'œil parcourt les environs de la *Thielle*, d'*Anet*, du *Julemont*, et plonge sur la ville de *Neuchâtel*. Sur le devant de la terrasse, le lac déploie son vaste bassin. — Qu'il est beau ce lac, dans les calmes, où les zéphyrs retiennent leur haleine, de peur d'en rider la surface argentée! Qu'il est superbe ce miroir, où se répètent les Alpes et le Jura! Le rivage opposé s'élève insensiblement : un amphithéâtre varié par différentes teintes du plus beau verd, conduit l'œil au pied de ces montagnes glacées, dont la cime majestueuse couverte d'une neige éternelle se perd dans les nuages : ces boulevards de la liberté helvétique forment le cadre imposant de ce magnifique tableau..... tableau singulièrement nuancé à chaque heure du jour par les différents reflets de lumière et d'ombre : tout spectateur sensible au doux sourire de la nature ne s'éloignera qu'à regret d'un horizon digne d'exercer les pinceaux d'un *Claude Lorrain* et d'un *Vernet* (1). »

En réimprimant cette *Course* dans les *Mélanges helvétiques* (2), Bridel regrette qu'Hentzi n'en ait pas donné le reste au public ; « elle ne pouvait qu'être intéressante d'un bout à l'autre, avec sa manière de voir et de dire. » Quant au style de l'écrivain, il nous dit : « En lisant ce morceau, on ne croirait pas que la langue maternelle de l'auteur fut l'allemande..... Qu'on ne dise donc plus que les *Bernois* ne savent pas écrire en *Français*; » et comme

(1) En achevant sa description, Hentzi insiste encore sur la joie intime qu'il éprouva au Chanet : « J'ai passé une partie de mon séjour en Suisse dans cette paisible retraite, au sein de l'amitié. Pourquoi, en y jetant un dernier coup-d'œil, une douce larme vient-elle humecter ma paupière? C'est un tribut que mon cœur paye à la mémoire d'une parente chérie, qui vient d'y terminer ses jours : *Pertransiit benefaciendo...* Cesser de vivre et cesser de faire du bien, ce fut la même chose pour elle. »

(2) *Mélanges helvétiques des années 1787-1790*. Basle 1792, p. 285-304.

argument décisif à cet égard, il cite les ouvrages de Murralt, de Lerber, de Sinner, du major Weiss, de d'Erlach, « qui ont fait leurs preuves de posséder notre langue. »

Les relations d'Hentzi avec le doyen Bridel, le populisateur de l'histoire nationale dans la Suisse romande, sont un honneur pour l'écrivain bernois. Il les continua jusqu'à sa mort, arrivée en 1803, et contribua, comme le pasteur de Montreux, à faire connaître à l'étranger les beautés de l'Evêché de Bâle. Tous deux firent appel aux artistes pour rendre les sites pittoresques de notre pays. Si la *Course de Bâle à Bienne* du second l'emporte par un style inimitable, des descriptions plus fraîches, une étude plus complète de l'histoire et des mœurs de nos contrées, la *Promenade pittoresque dans l'Evêché de Bâle* (1) du premier, plus récente et moins bien écrite, offre toutefois des pages remarquables, des détails curieux qu'on chercherait vainement ailleurs. La rareté de cet ouvrage, dont la place est marquée dans toute bibliothèque jurassienne, suffirait en outre pour lui accorder un souvenir et le désigner aux amateurs des livres intéressant plus particulièrement le Jura bernois. Sans nous occuper ici des ouvrages ou articles littéraires que peut avoir composés encore Rod. Hentzi (2), nous nous arrêterons quelques instans à cette publication, qui est entre les mains de peu de nos lecteurs.

(1) Voici le titre de cet ouvrage : *Promenade pittoresque dans l'Evêché de Bâle, aux bords de la Birse, de la Sorne et de la Suze, accompagnée de XXXXIV paysages et sites romantiques, fidèlement copiés d'après nature, par M. Hentzy, éditeur des Alpes et glaciers de la Suisse*. Amsterdam, Gräbe (s. d.), 2 vol. grand in-8°. C'est l'exemplaire que nous possédons. La plupart des catalogues indiquent cet ouvrage avec date et lieu d'impression : La Haye 1808. — Y aurait-il eu plusieurs éditions ?

(2) On lit dans la *France littéraire* de Guérard, t. IV, art. *Hentzi* : « On a encore du même en français une « Relation du voyage d'Henri II d'Orléans-Longueville dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin en 1657; » dans le *Journal helvétique*, mai 1782, et dans l'*Esprit des journaux*, septembre 1782..... Bridel, dans les *Mélanges helvétiques*, t. III. Laus. 1793, a bien publié « Les trois voyages de Henri II, duc de Longueville, dans ses Etats de

La *Promenade dans l'Evêché* ne consiste pas en une impression de voyage à la Dumas ; ce n'est point une course au clocher, où la fantaisie joue le rôle principal, et dont les péripéties comme les tableaux saillants et les paysages hardis semblent se succéder selon les caprices de l'écrivain. Œuvre patiente, de longue haleine, elle s'est faite d'année en année, n'ayant d'autre règle que le temps nécessaire pour étudier le pays et reproduire fidèlement sa riante ou sauvage nature. Hentzi entreprit son travail en 1789 ; à cette époque il passa quelques mois dans nos vallées ; il y revint en 1792 et en 1796, toujours accompagné de son dessinateur, et ne livra son livre au public qu'au commencement de ce siècle, si tant est qu'il en ait été lui-même l'éditeur (1).

Entre ces deux dates, 1789 et 1798, une grande révolution s'était accomplie : l'Evêché de Bâle avait cessé d'exister. Comme les hommes, les choses avaient changé, et le touriste raconte avec tristesse les aspects bien différents sous lesquels se présentèrent à lui les mêmes localités; ainsi, à Arlesheim, dont au début de son voyage il avait visité le jardin enchanté, il ne retrouvait plus qu'un désert, où la main destructive de nouveaux barbares avait fait son œuvre (2). « Ce que les Huns et les Visigoths auraient épargné, a été détruit en pure perte, par la nation la plus civilisée de l'Europe. » (T. I, p. 135.) A Grellingen, il ren-

Neuchâtel et Vallengin (p. 318-362), » mais ne donne pas ce travail comme étant de Hentzi; bien plus, une note (p. 346) nous apprend que la « Relation du voyage d'Henri II, publiée en 1782 dans les journaux cités par Guérard et dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire de Neuchâtel et Vallengin*, 1787, a pour auteur David Favargier, procureur général du Prince, qui « fut lui-même témoin de tout ce qu'il rapporte. »

(1) Hentzi mourut en 1803 à la Haye (d'après Guérard, Lalanne, *Biographie portative universelle*, Paris 1853). L'édition de la Haye ne parut qu'en 1808; celle d'Amsterdam lui est-elle antérieure? nous n'avons pu vérifier la chose.

(2) Détruit en 1793, le jardin romantique d'Arlesheim fut restauré en 1812, comme l'indique l'inscription qu'on lit sur la porte: *Post fata resurgo, 1812*. On a plusieurs descriptions de la *Solitude romantique d'Arlesheim*, nous mentionnerons celle que nous croyons la plus complète; elle fut imprimée à Montbéliard, chez Deckerr, en 1814, brochure de 22 pages in-12.

contra un détachement de *Carmagnoles*, qui avaient détroussé sur le grand chemin un pauvre paysan, sans que son intervention ait pu lui faire rendre son petit pécule (t. II, p. 48). A Delémont, le château avait été vendu à vil prix, à moins de la valeur des tuiles qui couvraient les toits, et des chèvres broutaient l'herbe dans son joli jardin ; des notables se plaignaient du nouvel état de choses, « qui, selon eux, n'avait abouti qu'à ruiner les honnêtes gens, et à enrichir quelques fripons avides (t. II, p. 77). » Après avoir visité les gorges du Pichou, le peintre est arrêté comme suspect par un forgeron, qui allait, malgré toutes ses réclamations, le conduire en prison à Undervelier, si son peintre et un bûcheron, robuste gaillard, n'étaient venus le tirer de ce mauvais pas (t. II, p. 155). Tout l'ouvrage est semé de ces contrastes piquants, révélant l'état du pays sous les Princes-Evêques et sous la République française.

La présence de Hentzi dans les vallées du Jura n'était pas plus ignorée du pasteur Frêne que celle du doyen Bridel. Voici ce qu'il en dit dans son Journal : « Le 18 » août 1789, allant voir travailler le peintre Schütz à » Pierre-Pertuis, il y vint un autre peintre allemand dant- » zicois, nommé Rosenberg, qui travaille pour M. Hentzi, » gouverneur des pages du Prince Stadhouder, lequel M. » Hentzi cet été en Suisse et actuellement séjournant avec » M. Rosenberg à Sonceboz, travaille à une topographie » de la Suisse en figures. Il y a cette différence entre l'ou- » vrage de M. Schütz et celui de M. Rosenberg, c'est que » peignant l'un et l'autre sur le papier, le premier tra- » vaille en couleur à l'eau, et le second en couleur à » l'huile sur le papier préparé à cela, comme on le fait » aujourd'hui » (1).

Nous voudrions donner une idée exacte de la *Prome-*

(1) Le *Journal* du pasteur Frêne est rempli de détails intéressants pour l'histoire de l'Evêché de Bâle au siècle dernier. Il nous a été communiqué par M^{me} Bandelier, et grâce à son obligeance, nous avons préparé une édition avec notes, de cet ouvrage, que nous comptons sous peu livrer à l'impression.

nade pittoresque dans l'Evêché : l'auteur en expose nettement le but dans l'introduction :

« Ces lettres ne sont destinées qu'à servir de cadres à une suite de dessins fidèlement tracés d'après nature, dans une promenade faite à travers les défilés du *Jura*, accompagné d'un peintre paysagiste. Les dessins sont au nombre de 44. Je me flatte que les amateurs ne seront pas mécontents de l'exécution de ces gravures en manière de lavis. Ce sont les planches qui doivent sauver l'auteur du naufrage. Autrefois quand il était question d'une production combinée de ce genre, l'*Artiste* était subordonné à l'*Ecrivain* ; la chance a tourné : aujourd'hui la partie littéraire n'est que le véhicule de la partie pittoresque.

Rem verba sequuntur.

» Il faut avouer que le paysagiste parvient à donner une idée plus vraie d'un site, que ne le peut faire la description la plus minutieuse :

Segnius irritant animos demissa per aures,
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus... »

Hentzi ajoute qu'il a fait sa course à pied. C'est le seul moyen de bien voir et de se bien porter. Déjà « Sénèque l'a décidé » ainsi... Rodolphe est bien le fils de l'auteur de la *Messagerie du Pinde* : même connaissance de l'antiquité, des auteurs anciens et modernes ; les écrivains anglais et italiens lui sont aussi familiers que les allemands et les français ; il est prodigue de citations de tous genres, et son style gagnerait à plus de sobriété sous ce rapport. Tout le bagage mythologique, si cher aux chantres de la nature et aux poètes français depuis le XVII^e siècle, est aussi mis à réquisition. L'auteur vous prépare dès la préface à cette exhibition classique passée de mode aujourd'hui.

« Cette contrée si remarquable de la Suisse par ses défilés étroits et ses chemins taillés dans les rocs du *Jura*, me paraît être le vestibule imposant d'un édifice majestueux... (p. 3.)

» Vivement frappé de la grandeur de ces montagnes colossales, ornemans et longtems boulevards inexpugnables de ma patrie ; le poète sent son cœur s'élever, les idées prendre un essor sublime. Son imagination s'exalte à la vue de ces rocs sourcilleux, de ces monts escarpés, dont les sommets percent les nues, de ces cascades qui paraissent tomber du ciel, de ces grottes profondes, de ces prairies émaillées des

trésors de *Flore* ! Il s'élance dans un monde idéal, et se plaît à peupler ces sites romantiques de Nayades, de Dryades, de Faunes et de Nymphes, ou des héros d'Ossian (p. 4)...

» Surpris de trouver une végétation vigoureuse, voisine d'une stérilité complète, il croit voir l'*Arcadie* au bord du *Tenare* et la vallée de *Tempé*, à côté de la grotte de *Polyphème*.

» *Opposita, juxta se posita, magis elucescunt* (p. 5). »

Ce luxe d'érudition, cette profusion d'images empruntées à un monde éteint, déparent l'ouvrage, selon nous, et le mettent à distance déjà du charmant volume de Bridel sur le même sujet (1). Bornons-nous à citer quelques passages du Voyage dans l'Evêché, qui, tout en initiant à la vie et aux pensées de l'auteur, nous renseigneront sur le pays.

Absent de Berne depuis l'âge de vingt ans, on aime à voir les sentiments qu'il exprime en revoyant la Suisse ; on n'y trouve rien qui fasse supposer une idée de vengeance contre les bourreaux de son père ; la joie de revoir la terre natale brille seule dans sa 1^{re} lettre :

« ... Encore deux pas et je suis en Suisse ma patrie.— Je te salue, terre chérie qui m'a vu naître ! à ton approche mon cœur palpite ! les pulsations de mes artères redoublent ! tout prend une forme nouvelle ! Le ciel me paraît plus beau, l'air plus balsamique, les fleurs plus odoriférantes, leur parfum plus doux, l'herbe plus verte, l'onde plus pure et son murmure plus agréable ! Déjà des réminiscences de ma jeunesse se pressent dans mon imagination ! quel plaisir après une longue absence de respirer l'air natal ! (p. 12.)

» ... Se reporter ainsi sur ce période heureux, après un intervalle d'un demi-siècle, est une jouissance que tout le monde n'a pas le plaisir de goûter.

(1) Hentzi n'a point prétendu se poser en rival de Bridel. Il s'en explique clairement dans l'*Introduction* (p. 6 et 7) : « Parmi la multitude des sites intéressans qu'offrait ma route, je me suis attaché à faire dessiner ceux qui m'ont paru les plus propres à donner une juste idée du local de cet itinéraire ; en y ajoutant les descriptions nécessaires à leur intelligence. Quant à la partie historique de la contrée parcourue, je ne l'ai touchée qu'en passant, comme ayant déjà été parfaitement détaillée dans un ouvrage qui a précédé celui-ci. (*Course de Bâle à Bienne*.) » Bridel communiqua à Hentzi une note très-intéressante sur la Reuchenette qui figure dans le tome II, p. 217 ; la provenance en est indiquée p. 181.

O premiers souvenirs ! charme de tous les âges,
Que j'aime à rappeler vos brillantes images !

» Pourquoi faut-il que ce beau songe passe sitôt. Pendant la courte durée de cette aurore de notre vie, tout nous paraît couleur de rose, tous les buissons sont des mirthes, tous les brins d'herbe sont des fleurs.

» Le réveil de ces premières impressions de mon adolescence, qui avaient dormi depuis si longtemps dans les replis de mon âme, firent sur moi l'effet du breuvage de *Medée* sur le vieil *Eson*.

» La seule chose qui ait troublé ma satisfaction, en me retrouvant sous l'ombre des grands arbres dont les jeunes branches ont couvert les jeux de mon enfance ; c'est que la plupart des compagnons qui partagèrent mes premiers plaisirs, sous leur ombrage, n'existent plus!... Ce n'est pas eux qui sont à plaindre, leur sort est plutôt digne d'envie... » (p. 14.)

Au nombre des amis que Hentzi retrouva en Suisse à son premier voyage figurait, comme nous l'avons dit plus haut, le maire Bourquin. Le touriste raconte en ces termes les sentiments qu'il éprouva en revoyant cette vieille connaissance, dont il fut l'hôte pendant son séjour à Sonceboz :

« De la hauteur que l'on voit représentée sur le dessin de *Sonceboz*, et à laquelle conduit la chaussée , on jouit du premier coup-d'œil sur le village de ce nom , situé au milieu d'un petit vallon , entouré de montagnes assez élevées , et coupé par de riantes prairies.

» A cette vue si désirée, mon cœur s'épanouit ; et bientôt mes bras s'ouvrirent pour embrasser un ancien ami, M. Bourquin, Maire de *Sonceboz*, qui avait été mon camarade de pension en 1744 à la Neuveville. Prévenu de mon arrivée, il m'attendait, avec une impatience égale à la mienne, sur le seuil de sa porte. Quand on est sur le retour de l'âge, ou plutôt sur son déclin, la rencontre d'un ami de jeunesse, que l'on revoit après une longue absence, procure à l'âme une de ses plus douces émotions. Notre imagination rétrograde aussitôt vers les jours heureux de notre âge d'or ; jours dont rien ne peut remplacer le charme dans l'aridité de la vieillesse. Un attendrissement réciproque nous fit sentir la douceur du renouvellement d'une aussi ancienne connaissance :

» Douce Amitié, sous votre empire
Le Ciel a fixé le bonheur !
Vous êtes la raison du cœur ;
L'Amour n'en est que le délire !

» Après avoir échangé quelques regards mélancoliques, pour contempler, en soupirant, l'empreinte des ravages du tems, sur nos visages, qui avaient gagné en rides ce qu'ils avaient perdu en fraîcheur ! et ne pas même nous être déguisé nos découvertes, nous ne tardâmes point, par un retour à la raison, de chercher à nous consoler du sort commun de l'humanité. Les souvenirs firent place aux regrets ; les regrets nous ramenèrent fréquemment aux souvenirs. En nous rappelant ces heureux moments d'une jeunesse solâtre, passée dans la joie et l'insouciance, nous n'en sentîmes que plus vivement que l'aurore de notre vie s'était éclipsée, pour faire place à son crépuscule. Quinze jours s'écoulèrent rapidement dans les épanchements de l'amitié ; ils seront comptés parmi les plus beaux de ma dernière automne. Nous nous quittâmes avec promesse de nous revoir l'année suivante, pour compléter de concert la revue pittoresque de ces romantiques environs. Mais ce rendez-vous ne pourra plus avoir lieu que dans les Champs-Elysées. La mort subite de M. Bourquin a rompu inopinément une liaison, qu'un demi-siècle d'absence n'avait pu affaiblir..... Hélas ! en le quittant je ne croyais pas serrer pour la dernière fois la main de mon ami! Il mourut peu de temps après notre séparation.» (t. II, p. 131-133.)

Quel était ce particulier de Sonceboz, auquel Hentzi garda une si fidèle amitié ? — Fr.-G. Bourquin, à cette époque, faisait une certaine figure en Erguel. Maire dans sa commune en 1776 (1), il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort (2). Son nom est mêlé à ceux des personnes qui jouèrent un rôle, lors de la prestation d'hommage au Prince de Wangen, quand cet Evêque fit à cette occasion une tournée dans ses Etats. L'entrée solennelle du Prince à Bienne, avait lieu le soir du 24 septembre 1776 ; la bannière d'Erguel au nombre de 2000 hommes accompagna S. A. jusqu'à Boujean, où le brillant cortége défila devant elle à son départ. Parmi ces troupes on remarquait « une compagnie de 50 à 60 chasseurs très-» lestement mis, et en uniforme verds, paremens et revers » rouges, veste et culotte couleur de paille, commandée » par M. Bourquin, maire de Sonceboz, leur capitaine.

(1) *Journal du pasteur Frêne*, années 1776 et suivantes.

(2) F.-G. Bourquin, maire de Sonceboz, mourut en 1790. Un public nombreux assistait aux funérailles qui eurent lieu le 13 juillet. Le pasteur Morel de Corgémont, père du doyen, prononça l'oraison funèbre.

» Cette compagnie campée et marchant à la tête de toute
» la troupe ; comme troupe d'élite et bien armée (1)..... »
Le 26 septembre encore, sur la hauteur de Frinvillier, le
Prince fut reçu et complimenté sur son retour en Erguel
par le maire Laubscher, à la tête d'une « députation du
» pays formée avec lui de MM. les Maires Grojean de Peri,
» Bourquin de Sonceboz et Petremand de Sonvillier » (2).
Le maire Bourquin, de plus, était répandu et voyait les
personnes notables des environs. Sa position financière
était assez belle, puisque le capitaine Beguelin, nouveau
propriétaire des forges de la Reuchenette, les lui avait
hypothéquées en 1783 pour 500 louis. Revenus passer un
semestre au pays, les officiers Schneider de Neuveville et
Bourquin de Courtelary, du régiment de Schœnau, rece-
vaient chez lui une cordiale hospitalité.

Hentzi nous apprend qu'il resta une quinzaine de jours
chez son ami, le maire et aubergiste de Sonceboz. Il mit
ce tems à profit pour entreprendre des excursions dans
le voisinage. Un jour qu'il explorait Bellelay, il faillit périr
de la main de compatriotes, des Bernois pur sang. Lais-
sons lui raconter son aventure :

« La sécurité imprudente avec laquelle nous parcourions une con-
trée limitrophe de la France, dans un tems de trouble et de combus-
tion (1789), aurait pu nous coûter cher. Pendant que mon peintre, ap-
puyé contre un bloc de rochers, au bord du grand chemin, s'occupait
tranquillement à faire son exquisse ; j'étais assis sur un tronc d'arbre
voisin, griffonnant quelques remarques sur le local. Ce moment était
aussi celui du passage d'un détachement de milices Bernoises, qui es-
cortaient des chariots chargés de fusils envoyés à Montbéliard, à la
réquisition du Prince, qui voulait armer ses sujets, pour les précau-
tionner contre l'insurrection naissante. Les paysans trouvant apparem-
ment nos figures et nos occupations suspectes, se mirent en posture
d'exercer sur nous un jugement militaire, et de nous faire passer par
les armes, en se disant mélodieusement dans leur idiôme guttural :

(1) J. Gagnebin. *Relation succincte de la tournée de S. A. Mgr Fred. L.-Fr. de Wangen, dans ses Etats de Bienne.....* Neuch., 1776. p. 14.

(2) Béguelin. *Relation de la tournée de S. A. Frédéric Ev. de Bâle pour recevoir l'hommage de ses sujets...* Neuch., 1777. p. 52.

« *Es sind Spionen ! wir müssen die Ketzer auf'n Kopf schiesen.* » — « Ce sont des espions ! brûlons la cervelle à ces coquins ! » — A l'ouïe de ces deux propos, un frisson me saisit, et quant à mon peintre, les cheveux lui en dressèrent sur la tête, comme ceux de *Hamlet*, à l'apparition de l'ombre de son père ; sans doute qu'intérieurement il disait comme lui :

Angels ! and ministers of grace defend us !

Hamlet, Act. 1, Sc. 3.

» Déjà je voyais l'instant où une décharge meurtrière allait briser le clavecin spirituel de mon âme, et terminer d'une façon aussi brusque que tragique, mon voyage pittoresque en ce bas monde. La perspective de ce tableau, qui n'entrait pas dans mes intentions, était d'un sublime effrayant ; les contours durs, le coloris sombre, rendaient la composition digne du *Breugel d'enfer*. Le danger était pressant : une prompte levée en masse de mon courage, pouvait seule prévenir l'exécution de l'arrêt :

To be, or not to be, that was the question !

Hamlet, Act. 3, Sc. 2.

» Je pris subitement mon parti et marchai droit à l'ennemi, sans consulter la disproportion du nombre ; et d'un ton aussi fier que si j'eusse été un député du roi de *Castille et d'Arragon*, je demandai d'un air courroucé : « *Was segget er, ihr grobbe Flegels ?* » — « Que dites-vous là, grossiers manans ? » Frappés de la pureté de mon dialecte *Bernois*, les braves descendans des vainqueurs de Morat, baissèrent les armes, et me dirent d'un ton radouci : « *So, sitt' er æ Schweitzer ?* » — « Ah ! vous êtes Suisse ? » — « *Ia ! und von Bern !* » — « Oui ! et de Berne ! » Cette réponse prononcée de ma part avec ce ton de supériorité aristocratique que l'on reproche à mes chers compatriotes, appaisa le courroux des paysans ; à peu près comme le *Quos ego !* de *Neptune calma* jadis la fureur des flots déchaînés contre *Enée*. Vous voyez, mon cher ami, qu'il est bon quelquefois d'avoir une patrie.

Quamvis perfida, cara tamen ?

Tibull.

» Après force excuses de la *liberté grande*, les guerriers suisses ôtèrent courtoisement leurs chapeaux, laissèrent ma cervelle intacte, et continuèrent paisiblement leur route. A la vue de cet heureux départ, le sang de mon peintre se liquéfia comme celui de l'ancien patron de *Naples* ; le mouvement de systole et du diastole se rétablit jusqu'au bout de ses doigts ; l'esquisse commencée s'acheva, et le dénouement de ce drame finit par un bon déjeuné au cabaret de *Bellelay*. » (T, II, p. 135-138.)

Nous ne sommes pas à même de fournir des renseignemens sur l'envoi d'armes au Prince de Montbéliard, dont parle l'écrivain bernois ; il faudrait pour cela puiser aux sources qui nous manquent. A cette époque toutefois, le prince Stadhouder Frédéric-Eugène ayant sollicité l'envoi de 250 soldats wurtembergeois pour la protection du Comté, le duc régnant, son frère, lui écrivit le 29 août, pour lui représenter les fâcheuses conséquences que cette mesure pouvait entraîner, et l'engagea à garder le plus longtemps possible la garnison française actuellement à Montbéliard et à organiser la milice bourgeoise. Ce conseil fut suivi et le 26 septembre avait lieu la formation d'un corps de 200 miliciens à pied et de 50 dragons destinés à assurer la sécurité du pays, menacé fréquemment par les voisins de la Franche-Comté (1).

Après ce tableau, où l'auteur est au premier plan, citons-en un de son dernier voyage dans l'Evêché. C'est bien en 1796, lorsque les ministres du culte étaient proscrits et fugitifs, qu'a dû se passer la scène suivante : de semblables, hélas ! se présentaient à Porrentruy et aux Franches-Montagnes, comme à Delémont.

« Près de *Correndelin*, village à l'entrée des roches, à une petite lieue de *Delémont*, je m'approchai d'une longue figure en soutane noire. C'était un vénérable vieillard, mais si maigre et si sec, qu'il ressemblait à une ligne de mathématique ambulante. Il se promenait en disant son bréviaire. Le chagrin était peint sur son visage. Touché de l'extérieur mélancolique de ce bon Curé, car c'en était un ; j'engageai la conversation. « *A votre air, mon Révérend !* lui dis-je, *je présume que les tems actuels ne vous sont pas favorables ?* » — *Hélas ! ils m'ont tout ravi ! mais voilà ma consolation*, répondit-il, en serrant affectueusement son bréviaire contre son cœur, et jetant en même tems au ciel un regard plein de confiance et de résignation. Sa tête chauve, son air pâle, ce regard vers le ciel, lui donnaient l'air d'un Saint Martyr ; il ne lui manquait qu'une auréole. Ne voulant point se parjurer en prêtant un serment opposé à ses principes, ce respectable Curé des environs de *Porentru* avait été durement expulsé de son presbytère,

(1) DUVERNOY, *Ephémérides du Comté de Montbéliard*. Besançon 1832, p. 319 et 372.

n'emportant avec lui que sa bonne conscience et son bréviaire. Un charitable laboureur de *Correndelin* l'avait recueilli sous son toit hospitalier, pour partager avec lui sa chétive nourriture. Une diette aussi frugale avait réduit le ci-devant embonpoint du pauvre Messire à sa présente ténuité.

» En quittant la vallée de Delémont, on entre dans le village de *Correndelin*. Là je pris congé de mon bon Curé en faisant des vœux sincères pour son bonheur temporel ; quant à l'autre, il me paraissait jouir déjà de son avant-goût... » (T. II, p. 78-79.)

Le lecteur aura remarqué l'allusion peu flatteuse sur la tempérance antérieure du *pauvre Messire*. C'est un trait distinctif de l'écrivain ; il n'a pas la tolérance de son père, et les moines et prêtres catholiques ne lui vont pas en général. C'est un *huguenot* du vieux temps, avec ses jugements préconçus, ses antipathies religieuses. Le moine à ses yeux est toujours un gros personnage joufflu, faisant bonne chère, un Panurge quelconque, le joyeux compère des XIV^e et XV^e siècles, qui défrayait jadis les fabliaux, excitait la verve d'Erasme, et dont l'image pantagruélique contribua puissamment à la Réformation. Ici encore R. Hentzi est dans l'erreur ; il faut lire le *Journal* du bon pasteur Frêne, avoir vécu, comme celui-ci, dans l'intimité des religieux de Bellelay et des prêtres de la Prévôté et de Delémont, pour apprécier les choses à leur juste valeur. Des abus existaient encore, sans doute, à la fin du XVIII^e siècle, mais rien n'autorise des invectives contre tout le clergé catholique (1). L'auteur lui-même, dans ses courses en notre pays, a rencontré plus d'un ecclésiastique honorable et instruit. Il parle avec éloges du chanoine

(1) Il faut remonter à la *Relation du voyage en Suisse* de Reboulet et La-brune, aussi publiée à *la Haye*, mais en 1686, pour trouver dans un ouvrage sur notre patrie autant d'invectives ou d'insinuations malveillantes contre les prêtres catholiques. Toutes les histoires plus ou moins apocryphes débitées contre nos Princes et les religieux ont droit d'asyle chez Hentzy. Nous croyons inutile de citer des passages à l'appui ; au reste nous n'aurions que l'embarras du choix. Bridel, quoique *pasteur réformé*, s'est bien gardé de suivre ces errements ; il connaissait trop l'histoire et avait trop de goût pour cela. Une comparaison entre les deux auteurs sous ce rapport, n'est pas non plus dénuée d'intérêt.

Henri Baron de G. S. (1) (sans doute de Gléresse) » populaire et bienfaisant sans ostentation » (I. 130); du Grand-Prévôt d'*Eberstein*, « homme d'un rare mérite, » (I. 165); du séminariste *Simon*, fils du maire d'*Undervelier*, (II. 164), son guide aux Franches-Montagnes, dont la vue lui arrache un cri de reconnaissance envers l'Evêque qui entreprit de peupler ce désert, en octroyant des franchises à ceux qui concourraient à ce défrichement :

« On n'a point élevé de monument, à ta gloire, Excellent *Immer de Ramstein*, qui as métamorphosé ces déserts en campagnes fertiles, et les as ornées d'une race vertueuse d'agriculteurs laborieux et paisibles ! Tandis que l'on décerne des triomphes et prodigue les couronnes et les statues à des *tygres singes*, pour me servir de cette énergique expression de *Voltaire*, qui ont changé les campagnes en déserts et dépeuplé des contrées heureuses ! Honneur ! honneur donc à *Immer de Ramstein* ! Plaçons son nom à côté de celui des bienfaiteurs du genre humain ; la liste n'en est pas longue, et il y a encore place de reste sur ce feuilleton de l'histoire. J'avais nuédicté de consigner ici une belle inscription en vers Alexandrins ; ma verve poétique est restée en défaut. J'espère que quelque Lyrique voudra bien y suppléer. Seulement le nom du Héros sera un peu ingrat pour la rime. » (T. II, p. 167 et 168.)

Ce jugement sur *Hentzi* paraîtra peut-être sévère ; cependant, au moment où des hommes égarés par le fanatisme, brisaient les autels, sapaient toutes les croyances, la tolérance semblait de saison. L'écrivain bernois, profondément religieux, en convient du reste. Après avoir parlé du culte que l'on rend à *Maria Stein* à la Vierge, dont l'image, ainsi qu'aux Ermites, est « noire comme une négresse, » il ajoute :

« Nos paysannes autour de *Maria-Stein* n'y regardent pas de si près. Pénétrées d'une foi vive, elles regardent la Ste-Vierge comme une Amie intime, une Patronne, qui malgré sa face noire, écoute avec bonté leurs supplications. Qui aurait le courage de leur enlever cette croyance consolatrice ? Je suis loin sans doute d'être l'Apôtre de la superstition

(1) *Hentzy* se trompe en désignant le baron de G. S. comme propriétaire du jardin d'*Arlesheim* ; il appartenait alors au grand bailli d'*Andlau Birseck*.

Monacale, mais s'il fallait opter entre l'incrédulité moderne ou la superstition antique ; c'est-à-dire, entre enlever aux mœurs leur soutien, aux vertus leur aiguillon, aux malheureux l'espérance, et aux scélérats leur dernier frein ; ou bien porter jusqu'à la crédulité la foi à ce frein, cette espérance, cet aiguillon, ce soutien : mon choix serait bientôt fait. Malheur à l'homme et à la société, si jamais on parvient à détruire la Religion et le Culte ! Heureux, au contraire, l'homme et les hommes, si, instruits par des leçons terribles et récentes de l'indispensable nécessité de ce Culte et de cette Religion, les vrais Philanthropes s'appliquent à les ramener, l'une et l'autre, à la sublime simplicité et à la pureté Evangélique ! (T. II, page 11 et 12.) »

Nous désirerions faire connaître mieux encore cet ouvrage si intéressant pour notre pays ; les limites d'une simple notice s'y opposent. La partie que nous aurions dû surtout mettre à contribution, la descriptive, est celle qui nous a le moins occupé. Nous avons craint les redites. La *Course de Bâle à Bienne* est dans la plupart des bibliothèques, et accessible à chacun. La plupart des tableaux qu'Hentzi a esquissés, l'ont été aussi par Bridel, qui a sur son successeur une supériorité marquée (1). La nature n'a pas changé, les sites sont restés les mêmes, entre les deux excursions ; les hommes seuls et les institutions, ainsi que les monuments se rattachant à l'ancien régime, ont subi des modifications notables ; nous avons signalé ces contrastes dès le début de ce travail.

En achevant ce compte-rendu, encore une citation. Elle n'a pas trait à l'Evêché de Bâle, mais touche à l'époque néfaste d'un pays voisin, dont nous avons partagé vingt ans la fortune et déplorons aujourd'hui les malheurs. Cette page d'ailleurs est de forme irréprochable : nulle exagération, nulle trace de mauvais goût ne la déparent ; et les comparaisons heureuses empruntées à l'antiquité et

(1) Le style d'Hentzy, outre les citations par trop fréquentes, qui gênent et altèrent sa marche, est semé de métaphores outrées et d'images de mauvais goût. Le lecteur a pu s'en convaincre, notamment dans la citation relative à la rencontre des soldats bernois au-dessus de Bellelay : le *clavecin spirituel de de l'âme* (voir p. 120) pour la *cervelle* ; c'est par trop fort ! Nous pourrions donner maint exemple du même genre.

aux beaux-arts, par leur à propos, donnent à cette description un mérite de plus. L'écrivain s'élève, la sympathie pour une grande infortune guide sa plume, d'habitude facile et enjouée, et lui donne tout à la fois la sobriété et la sévérité de l'histoire :

« Enfin qu'il me soit permis d'insérer ici quelques détails au sujet de *Louis XVI*, qui intéresseront peut-être plus d'un lecteur, et soulageront ma sensibilité.

» Pendant une partie du cours de l'étonnante Révolution qui a changé la face de l'Europe, j'étais chargé à Paris d'une mission secrète. J'allais tous les jours aux Tuilleries, du côté du Pont-Royal, par la grande Terrasse, pour aller dîner chez le Suisse à la *Descente des Feuillans*. Je ne manquais jamais de m'approcher des fenêtres de l'appartement au rez-de-chaussée du château, occupé par la famille Royale, depuis son retour forcé de *Varennes*. Le Roi pensif se promenait d'ordinaire seul, les bras croisés, en long et en large, dans ces appartemens presque démeublés, et où régnait la tristesse et une morne solitude. Quand il ne reste à un Monarque que les quatre murailles, il ne court pas risque d'être étouffé par la foule des courtisans. Dans cet abandon presque total, le Roi conservait cet air de bienveillance et cette bonhomie touchante qui faisait le fond de son caractère. La Reine, absorbée dans une profonde mélancolie, était assise à côté de la fenêtre, dans l'attitude sombre et inquiète de *Calpurnie*, lorsqu'elle interrogeait ses Dieux Pénates sur le sort de César, qui s'était rendu au Sénat malgré ses prières. Le Dauphin, insouciant comme un enfant de son âge, s'amusait à courir après son lapin blanc. Madame Elisabeth, sœur du Roi, et Madame Royale, sa nièce, pleuraient. Ces différents degrés de tristesse me rappelaient le célèbre tableau de la descente de la Croix d'*Hannibal Carache*, connu sous le nom des *Quatre Maries*, que j'ai souvent admiré dans la galerie du Palais-Royal, où les différens degrés de douleur étaient exprimés d'une manière sublime. Quoiqu'étranger à la France, il aurait fallu être étranger à toute humanité, pour ne pas être affecté d'un destin aussi rigoureux. (T. I, p. 171 et 172.) »

Août 1871.
